

Après- demain

Organe
de la Fondation
Seligmann

N° 26 (NF) — 3^{ème} trimestre 2013 — Le numéro : 9 €

AUJOURD'HUI, LES FEMMES !

YVETTE ROUDY

La liberté. Et maintenant ?

NICOLE SAVY

Le patriarcat : et si c'était le commencement de la fin ?

FATIMA LALEM

L'emploi féminin : une précarité à durée indéterminée

MARIE-FRANÇOISE LEFLON

Une égalité professionnelle en construction

DANIELLE BOUSQUET

Prostitution : des violences du corps à l'esprit

EDITH LAPLANE-CAILLLOL

La femme-objet !

VIOLAINE HUSSON

La double violence faite aux femmes étrangères

LAURENCE ROSSIGNOL

Les femmes en politique

CENDRINE MARRO

Éducation : une égalité des sexes qui reste à construire

ROKHAYA DIALLO

Le féminisme à l'épreuve du multiculturalisme

EXEMPLE À SUIVRE :

Pour des mineurs isolés étrangers *Hors La Rue*

L'ATTRIBUTION DES BOURSES 2012-2013 DE LA FONDATION SELIGMANN

À LIRE :

Les livres qui ont retenu l'attention d'*Après-demain*

LA SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN :

Murambi, le livre des ossements, par Boubacar Boris Diop

Directeur : Pierre Joxe

Rédaction, administration : BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Non vendu dans les kiosques

ISSN 0003-7176 - N° de CPPAP : 0514 P 11513

www.fondation-seligmann.org

Renseignements en dernière page

Prochain numéro :
APRÈS-DEMAIN,
ET APRÈS ?

Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Dossier réalisé sous la direction d'Aude Aprahamian

Page 3

La liberté. Et maintenant ?

Par **Yvette Roudy**, ministre de François Mitterrand des Droits des femmes de 1981 à 1986.

Si « le degré de démocratie d'une société se mesure au statut de la femme », où en sont les femmes aujourd'hui dans leur longue marche vers l'égalité, la dignité, l'autonomie ? On n'éradique pas des siècles de culture sexiste, de préjugés, de violences... en quelques années. La nouvelle ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a la lourde tâche de bousculer les mentalités, combattre les stéréotypes et faire appliquer les lois existantes, notamment ; la liste est longue et non exhaustive.

Page 5

Le patriarcat : et si c'était le commencement de la fin ?

Par **Nicole Savy**, déléguée du groupe Femmes/Genre/Égalité de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), membre du groupe Genre du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH).

La condition des femmes dans le monde d'aujourd'hui aura rarement atteint un tel niveau de contradiction : entre les États qui prônent une égalité de principe par la loi, mais qui en réalité n'est pas effective selon les domaines, et ceux qui refusent d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans leur constitution malgré les revendications. Par ailleurs, un certain « ordre moral » est présent dans le monde, notamment sous la pression des autorités religieuses et de diverses forces politiques, se manifestant soit par des tentatives de retour en arrière, soit par le maintien du système patriarcal.

Page 9

L'emploi féminin : une précarité à durée indéterminée

Par **Fatima Lalem**, élue socialiste du 15^{ème} arrondissement de Paris, elle est adjointe au Maire de Paris en charge de l'Égalité femmes/hommes.

Plus instruites et plus diplômées que les hommes à 20 ans, les femmes sont moins qualifiées et moins payées qu'eux dès qu'elles arrivent sur le marché du travail et bien plus pauvres quand vient le temps de la retraite. Quelle que soit leur génération, les femmes sont davantage touchées par la précarité, et donc par la pauvreté. Temps partiels subis, temps fragmentés, sous-payés, sans débouchés sont les maux revêtus par le marché du travail au regard des femmes, accentués par la crise économique aiguë que nous connaissons aujourd'hui.

Page 11

Une égalité professionnelle en construction

Par **Marie-Françoise Leflon**, Secrétaire générale du syndicat CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres), elle a été désignée Présidente de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (Apec) en 2011.

Parité, quotas, « plafond de verre »... quelle est la véritable situation des femmes cadres sur le marché du travail ? L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a progressé, même si, dans la réalité, du chemin reste encore à parcourir. Des changements sont possibles grâce à l'évolution des mentalités et la féminisation des parcours de formation de haut niveau. Vers quelle société aspirons-nous alors pour les générations à venir ?

Page 15

Prostitution : des violences du corps à l'esprit

Par **Danielle Bousquet**, ancienne députée des Côtes-d'Armor, Présidente de l'Assemblée des femmes et Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, nouvellement créé par la ministre des Droits des femmes.

La prostitution, considérée comme un « mal nécessaire » pour l'ensemble de nos sociétés au nom des besoins sexuels prétendus « irrésistibles » des hommes, suscite des débats enflammés entre deux courants de pensée : l'un préconise la réglementation de la prostitution, dont sa professionnalisation, l'autre la dénonce comme la pire forme d'exploitation sexuelle. Mais la vraie question avant tout est le respect de la dignité des femmes et leur droit à l'égalité.

Page 17

La femme-objet !

Par **Edith Laplane-Caillo**, gynécologue en exercice, membre de l'association EGA - Être Gynécologue Autrement. Elle fut Présidente du Collège de Gynécologie Médicale Marseille Provence, de 1995 à 2002.

Les femmes ont acquis durement le droit de décider de leur procréation et de disposer de leur corps ; des droits complétés par le développement d'une spécialité : la Gynécologie Médicale. À l'heure actuelle, le non remplacement des gynécologues vieillissants, Internet et son jeu du vrai/faux médical, le discrédit de l'industrie pharmaceutique par les récents scandales sanitaires, la société accusatrice où les diktats de la maigreur, de la beauté et de la jeunesse font rage, remettent en cause les acquis des femmes, voire menacent leur santé. Il semble que la société toute entière se soit emparée du corps féminin. Pourtant, il est indispensable de rendre à la femme sa place de Sujet.

Page 20

La double violence faite aux femmes étrangères

Par **Violaine Husson**, coordinatrice régionale de l'action femmes de La Cimade.

Non, toutes les femmes étrangères ne sont pas victimes de violences, mais certaines le sont ! Or, en tant que femmes étrangères, les textes de lois sont plus restrictifs à leur égard et emportent des conséquences sur l'accès aux droits. Se pose alors un problème cornélien : soit je reste avec l'auteur des violences et je peux espérer garder mon droit de séjour en France, soit je quitte cette situation et je m'expose à une obligation de quitter le territoire français. Même si des lois existent pour protéger ces femmes, leur mise en pratique est tout autre.

Page 24

Les femmes en politique

Par **Laurence Rossignol**, membre du Parti socialiste, elle exerce les mandats de sénatrice de l'Oise - grâce auquel elle participe à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - et de Vice-présidente de la région Picardie.

La présence des femmes en politique est loin d'être une évidence ; même avec l'instauration du principe de parité par la loi, prévoyant des pénalités financières, l'égalité femmes-hommes n'est pas effective. Ce sous-développement démocratique est propre au système de cooptation des partis politiques, qui favorise l'entre-soi masculin et rend les femmes invisibles. Des changements dans les rapports sociaux de sexe s'avèrent nécessaires car aucun individu ne doit être assigné à sa condition de sexe ou de naissance.

Page 26

Éducation : une égalité des sexes qui reste à construire

Par **Cendrine Marro**, maîtresse de conférences Psychologie et Sciences de l'éducation au Centre de Recherches Éducation et Formation (CREF) - Équipe « Genre, Savoirs et Éducation » (GSE) - à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND).

L'éducation scolaire et l'éducation parentale ont un rôle fondamental à tenir dans la mise à mal des stéréotypes qui perdurent dans notre société. L'égalité des sexes, ça se pense, ça se travaille, ça se construit, et ce dès le plus jeune âge, particulièrement dans une société où l'idéologie de LA différence des sexes demeure très prégnante. Cet effort implique de se libérer de l'emprise du genre, qui prend appui sur les stéréotypes de sexe et qui légitime de facto les inégalités.

Page 30

Le féminisme à l'épreuve du multiculturalisme

Par **Rokhaya Diallo**, éditorialiste, auteure notamment de « Racisme : mode d'emploi » (Larousse, 2011) et « Comment parler du racisme aux enfants ? » (Le Baron Perché, 2013).

L'auteure dénonce un « féminisme » à géométrie variable, c'est-à-dire, qu'il existerait, d'une part, une frontière entre un sexisme culturellement acceptable et un autre intolérable, et d'autre part, qu'il serait l'apanage d'une culture, d'une religion ou d'une minorité en particulier. Or, tout un chacun peut porter des revendications féministes. La lutte contre le sexisme doit se concevoir de manière transversale car il touche toutes les populations et tous les milieux sociaux, sans exception.

Page 33

Exemple à suivre

Pour des mineurs isolés étrangers Hors La Rue

Hors La Rue agit en faveur des mineurs isolés étrangers en danger afin de les aider à construire un projet éducatif durable, leur permettant à terme de sortir de la rue. Cet accompagnement passe par un travail de terrain - nécessaire pour repérer les jeunes en difficulté - la mise à disposition d'un lieu d'accueil et de repos à travers le centre d'accueil de jour et une activité de plaidoyer pour sensibiliser les institutions françaises et européennes à la situation des mineurs étrangers et rendre effectif l'accès à leurs droits.

Page 35

L'attribution des Bourses 2012-2013 de la Fondation Seligmann

Page 37

À lire : les livres qui ont retenu l'attention d'Après-demain

Page 39

La sélection d'Après-demain

Murambi, le livre des ossements, par Boubacar Boris Diop

Dans les derniers mois de sa vie, Françoise Seligmann a voulu lancer un numéro consacré... aux femmes ! Comme si elle nous disait au revoir avant de partir.

Nous publierons en octobre 2013 un numéro spécial à sa mémoire, en hommage à une vie merveilleusement remplie d'action et de pensée.

À la fin de l'année, nous reprendrons la publication du journal qu'elle avait lancé, en cherchant à nous adapter à l'évolution de la « presse », dans un monde de plus en plus informatisé, sinon de mieux en mieux informé.

Pierre Joxe
Directeur de publication d'Après-demain
Président de la Fondation Seligmann

Yvette ROUDY

LA LIBERTÉ. ET MAINTENANT ?

Où en sont les femmes aujourd'hui dans leur longue marche vers l'égalité, la dignité, l'autonomie ?

Elles progressent lentement, avec des avancées et des reculs, propres à tout mouvement de libération. Elles arrivent de très loin les femmes. Pour en avoir une idée, il suffit de jeter un regard sur le sort que leur réservent encore aujourd'hui les intégristes « de tout poil » : invisibilité, soumission à l'ordre patriarcal, absence des lieux de décisions, interdiction de travailler et, dans certains pays, interdiction de conduire une voiture !

Dans nos pays occidentaux, sous la poussée d'une poignée de féministes et de quelques hommes généreux, les droits des femmes commencent, cependant, à émerger.

LE DROIT DE VOTE

Il y a 200 ans à peine, **Olympe de Gouges**, dans sa **déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** - belle riposte à celle des droits de l'Homme qui les avait superbement ignorés - revendiquait pour les femmes « **le droit de monter à la tribune, puisqu'elles avaient le droit de monter à l'échafaud** ». Elle fut guillotinée par nos révolutionnaires en 1793 ! **Ma mère ne votait pas, n'avait pas le droit de travailler sans autorisation de mon père, ne possédait rien, n'existait pas et, bien sûr, ne contrôlait pas ses naissances !**

Il fallut la fin de la Seconde Guerre mondiale et la volonté politique d'un général pour que les femmes françaises puissent voter. Quant au droit de voter les lois qui nous gouvernent tous - hommes et femmes - seuls les hommes l'exercent. À cet instant et grâce aux socialistes, eux-mêmes harcelés par les féministes, notre Assemblée nationale arrive péniblement à 26,9% de femmes. **La parité politique reste à conquérir !**

LE DROIT AU TRAVAIL SALARIÉ

Simone de Beauvoir plaçait en premier le droit au travail, **le travail salarié, qui seul assure l'autonomie**. Car pour ce qui est de travailler, les femmes ont toujours travaillé, assumant les corvées les plus pénibles sans trêve ni repos, tout en assurant les naissances, auxquelles nous devons notre équilibre démographique, obsession de nos démographes. Gratuitement, elles remplissaient leur devoir. Disait-on ! Dès la révolution industrielle du XIX^e siècle, les femmes ont très vite fourni une main d'œuvre à bon marché, docile, largement exploitée par un système patriarcal au service d'un monde financier conquérant, impitoyable, insatiable. C'est alors qu'épouvantés par les fausses couches multiples au fond des mines - qui faisaient baisser leur taux de fécondité - nos hommes politiques ont commencé à légiférer sur le travail des femmes, afin de protéger leur capacité de reproduction. **Il s'agissait d'un droit de « protection » pour un travail dit « d'appoint », récompensé par un salaire « d'appoint » et une retraite « d'appoint »**. Il fallut attendre 1983 pour qu'un texte dit **d'égalité professionnelle** vienne rompre ce système de protection et parle enfin d'égalité.

Aujourd'hui, les femmes françaises, que les statistiques nous disent se rapprocher du taux de travail masculin, représentent en fait **un double marché**. Celui d'en haut, composé de **femmes cultivées, diplômées** - les privilégiées de la culture et de l'argent, selon moi - qui savent utiliser leurs droits nouveaux et que l'on voit se lancer à la conquête du monde dominant masculin des affaires. À leur façon, elles font évoluer leurs droits ! Mais, il existe un autre marché du travail : celui des femmes d'en bas, qu'incarne la « **caissière du supermarché** » - souvent citée par **Ségolène Royal** pendant sa campagne décapante, qui nous a fait manquer de très peu la chance d'avoir

une femme compétente à la tête du pays. Coincée dans un **mi-temps**, qui a littéralement explosé dès 1986, « **la caissière du supermarché** » n'a aucune chance de promotion, aucun débouché, fréquemment chargée d'enfants, dépendante d'un ex-époux qui, souvent, a su organiser son insolvabilité. Ces femmes représentent les nouvelles poches de pauvreté de notre pays. Peu syndiquées, la presse les ignore !

Une récente étude du *Secours Catholique* indique qu'on dénombre davantage de femmes pauvres que d'hommes pauvres :

- une mère sur trois, seule avec ses enfants à charge, vit sous le seuil de pauvreté ;
- 70% des travailleurs pauvres sont des femmes ;
- 18,5% des femmes ne se soignent pas faute d'argent, contre 12,3% des hommes.

Notre nouvelle ministre des Droits des femmes - la seconde depuis 1981 - a du pain sur la planche !

Notre nouveau Président lui a donné un pouvoir équivalent à celui que **François Mitterrand** m'avait accordé en 1981. Peu d'argent certes, mais la possibilité de s'exprimer chaque semaine autour de la table du gouvernement et de bousculer, rappeler à l'ordre ses collègues, parce que bénéficiant d'un ministère « transversal ».

Pour l'essentiel, elle a la rude tâche de faire appliquer les lois existantes, de combattre préjugés et stéréotypes, sachant qu'« **un préjugé est plus difficile à désintégrer qu'un atome** », selon le mot fort juste d'Einstein. Si elle veut débloquer la loi sur **l'égalité professionnelle**, elle peut utiliser les plans d'égalité prévus dans la loi de 1983 - cela, sans dépenser un euro - en signant un compromis historique avec le patronat. Il suffit de rechercher dans les grandes entreprises des femmes susceptibles de monter les échelles de la hiérarchie grâce à la **formation professionnelle** (l'argent est là, mais surtout utilisé pour les salariés masculins). Nul besoin de prospecter à l'extérieur de l'entreprise, la promotion interne existe. Reste qu'il faut une volonté politique forte et de très bons directeurs de ressources humaines. La Finlande, le Québec l'ont compris depuis longtemps ! Elle peut aussi exiger une bonne formation des inspecteurs du travail, qui oublient, le plus souvent, de décortiquer **le rapport annuel des situations comparées femmes/hommes**, prévu par la loi.

Et concernant l'orientation professionnelle, les campagnes d'information - avec ou sans l'Éducation nationale - doivent mettre à mal les stéréotypes liés à certains métiers, en permettant notamment la sensibilisation des femmes aux sciences.

LE DROIT À DISPOSER DE SON CORPS

Plus que tout autre droit, le droit à disposer de leur corps est régulièrement refusé aux femmes en dépit des lois. Il est quotidiennement combattu par une certaine « condition masculine » qui considère que chacun de ces droits nouveaux est un droit en moins pour la gente masculine, mais également par toutes les **Églises**, obsédées par cette capacité qu'ont les femmes à donner la vie et qui leur échappe.

LES VIOLENCES SEXISTES

Phénomène en expansion : les violences sexistes.

Faudra-t-il bientôt un couvre-feu pour que les femmes échappent aux agresseurs qui hantent nos rues ? Vont-elles perdre le droit de circuler librement sans risque de se faire agresser ?

Benoîte Groult le dit : « *le féminisme ne tue pas, le machisme si* ».

Chaque année, **130 femmes meurent sous les coups de leur compagnon**. Indulgents, les tribunaux classent souvent ces crimes dans « **crimes d'amour** ». Depuis quand l'amour donne-t-il le droit de tuer, s'interrogeait **Simone de Beauvoir** à propos d'un homme acquitté après avoir roué de coups sa femme et l'avoir laissée agoniser toute une nuit sur le carreau de la cuisine.

Plus grave encore, **les violences sexistes apparaissent maintenant à l'école**, jusque dans les cours de récréation où des bandes de petits garçons de plus en plus jeunes, nourris d'une télévision de plus en plus violente, s'en prennent aux petites filles dès qu'ils les sentent isolées. Quelques leçons de respect d'autrui pour tous et quelques cours de *self-defense* pour les filles, dès l'école, ne seraient pas superflus !

Mais on n'éradique pas plus de 2000 ans de culture sexiste en quelques années, d'autant que le conditionnement à la domination pour les uns et à la soumission pour les autres commence dès la naissance, avec les poupées pour les unes et les soldats de plomb pour les autres. Il faudra des années, voire des siècles, pour déraciner ces **vieux préjugés sexistes** qui, tout comme le **racisme**, ne cessent de freiner notre **démocratie** car, ne nous y trompons pas, « *le degré de démocratie d'une société se mesure au statut de la femme* »¹. Raison de plus pour ne pas perdre de temps !

Yvette Roudy

**Ministre de François Mitterrand
des Droits des femmes de 1981 à 1986**

1. Marx, Bourguiba, Gandhi et quelques autres.

Nicole SAVY

LE PATRIARCAT : ET SI C'ÉTAIT LE COMMENCEMENT DE LA FIN ?

La condition des femmes dans le monde d'aujourd'hui aura rarement atteint un tel niveau de contradiction. Contradiction entre le nord, devenu de haute lutte plus égalitaire, et le sud, où la plupart des pays, quoique signataires de la CEDAW¹, se refusent à inscrire l'égalité femmes-hommes dans leurs constitutions ; contradictions internes entre les aspirations à la démocratie et les réactions politiques et religieuses, au sud ; au nord, entre une presque parfaite égalité de principe et une réalité largement inégalitaire. Car l'accès aux droits est aussi important que leur possession théorique. Enfin, partout, comme tout se sait à travers la télévision, Internet et les réseaux sociaux, ces contradictions et ces inégalités deviennent de plus en plus insupportables, en même temps que les revendications à l'égalité deviennent possibles et audibles.

Le patriarcat multiséculaire et universel règne encore sur la planète. Il résiste avec une telle force que ses reculs ne sont jusqu'à présent jamais irréversibles, mais il ne jouit plus de l'invisibilité qui a été sa plus grande protection jusqu'ici. Ainsi, en Inde, on a vu un peuple entier se révolter contre un viol. Le patriarcat subit tant d'attaques, et si diverses, qu'on veut croire que le sens de l'histoire va contre la domination masculine ; pas tant par progrès de l'idéal - l'émancipation des femmes est un levier social et économique primordial pour toutes les sociétés. Le pouvoir masculin vient même se heurter à la raison économique !

La question est immense. On s'en tiendra à quelques points sinon suffisants, du moins essentiels : l'exemple de la France, la menace de l'ordre moral du côté

occidental, la malédiction persistante des violences dans le monde, enfin les difficultés des femmes dans les pays en transition démocratique, au sud de la Méditerranée.

L'ÉGALITÉ DE PRINCIPE, PAS L'EFFECTIVITÉ

La France offre un bon exemple, parmi les autres pays européens et occidentaux, de ces contradictions. Sa constitution, ses lois, la législation européenne assurent aux Françaises l'égalité des droits dans tous les domaines : qu'il s'agisse de leurs droits de citoyenne, de leurs droits économiques et sociaux ou de leurs droits spécifiques, qui leur assurent la maîtrise de leur corps et de leur fécondité. Pratiquement toutes les carrières leur sont ouvertes ; elles sont protégées pendant leurs congés de maternité, et cela dans le cadre du principe de l'égalité salariale. De ce fait, les femmes accèdent progressivement à des métiers traditionnellement masculins et aux plus hautes fonctions de l'État et des entreprises. La plupart des femmes en âge de procréer travaillent en élevant leurs enfants, en France plus qu'ailleurs en Europe, grâce à un système de protection sociale, de scolarisation et de garde d'enfants qui n'existe pas, par exemple, en Allemagne.

Mais l'écart entre l'égalité formelle et la réalité est immense, pour de multiples raisons !

Très fréquemment, les lois ne sont pas appliquées ! D'abord, par simple résistance masculine, illustrée

par l'attitude des partis politiques qui préfèrent payer des amendes que de se conformer à la **loi sur la parité** - jusqu'à près de 4 millions d'euros pour l'UMP en 2011. Ensuite, par **discrimination indirecte**, c'est-à-dire l'absence de réflexion politique sur les conséquences d'une loi d'apparence universelle ; ainsi, la **loi Fillon sur les retraites**, destinée à tous les travailleurs, pénalisait lourdement les femmes, déjà moins pensionnées de 40% que les hommes en raison de carrières plus brèves et incomplètes, avec des interruptions et des temps partiels.

Les lois sont également difficiles à mettre en œuvre, d'une part, selon les domaines concernés tels que **l'égalité salariale** où la surveillance, en particulier dans les PME, est très insuffisante, et **la lutte contre le proxénétisme** qui se heurte à des réseaux criminels transnationaux... et à des résistances - ou complaisances - idéologiques, et d'autre part en raison des moyens nécessaires à l'application des lois, notamment en période de crise où les budgets ne suivent pas. Ainsi, **la lutte contre les violences faites aux femmes** qui exige la formation des personnels, le soutien aux associations et la création de centres d'accueil, devient de plus en plus difficile ; de même que l'accès à **l'IVG**, défini par la **loi Veil** comme un service public de proximité, se heurte aux fermetures d'hôpitaux et de centres (150 depuis une dizaine d'années) sur l'ensemble du territoire ; sans parler de la **pauvreté** dont les premières exposées sont les femmes : celle des emplois à temps partiel, du chômage, des familles monoparentales et des retraites insuffisantes !

Par ailleurs, certaines catégories de femmes - **les migrantes - sont privées de droits**, même si elles résident en France, y ont des enfants et y travaillent.

La loi française est égalitaire ; le problème, c'est qu'elle n'est pas effective. La ministre des Droits des femmes le dit et le sait, mais dispose de peu de moyens pour agir en profondeur.

ENCORE L'ORDRE MORAL, « UNE MACHINE À REMONTER LE TEMPS »

En France, et plus encore dans d'autres pays occidentaux, se manifestent des tentatives de retour en arrière, sous la pression conjuguée des autorités religieuses les plus intransigeantes et des forces politiques d'extrême-droite.

De ce fait, **aux États-Unis**, où le **droit à l'avortement** est reconnu depuis 1973 par la Cour suprême (arrêt Roe contre Wade), des opposants manifestent et prient

devant les cliniques, recourent même à des menaces de mort sur les médecins et à des actes terroristes - encouragés sous **l'administration Bush** par la nomination systématique à des postes-clefs, au niveau fédéral, de conservateurs *pro-life* - ils sont si puissants qu'il est extrêmement difficile de trouver des cliniques pratiquant les interruptions de grossesse dans certains États, comme le Mississippi ou le Missouri. Et l'on a vu la place qu'occupait cette question pendant les dernières élections présidentielles, où le camp républicain avait choisi de la mettre en première ligne, ce qui a valu de nombreuses voix de femmes au candidat démocrate, **le Président Obama**, qui voyait cette lutte des conservateurs comme une « **machine à remonter le temps** ». Les droits des femmes restent attaqués aux États-Unis.

Dans certains pays d'Europe, comme la Pologne et l'Irlande, le droit à **l'IVG** n'est pas encore acquis ! Des intégristes catholiques manifestent obstinément à Paris devant les hôpitaux qui la pratiquent. **Une vague d'ordre moral, portée à la fois par les choix du Vatican, des traditionalistes et des partis d'extrême-droite, sévit en Europe.** Même la droite parlementaire y participe, comme on le voit dans certains arguments utilisés au cours des débats du Parlement français à propos de **la loi sur le mariage pour tous**. Cette situation pourrait perdurer, surtout sur un fond de grave crise économique et sociale, même si à **l'évidence les conquêtes des femmes, principalement celle du marché du travail, et les transformations de la famille rendent inimaginable le retour à la situation antérieure.**

LA MALÉDICTION DES VIOLENCES

L'un des fondements du patriarcat est l'infériorité des femmes, le mépris auquel elles sont en butte et la propriété que certains hommes s'arrogent de leur corps. La **violence** contre les femmes en est la pire conséquence. Elle prend des formes variées, mais elle est partout : du viol comme arme de guerre au Congo et dans d'autres pays en guerre, aux violeurs de la place Tahrir et des autobus indiens ; dans les pays du nord également - et pas seulement la nuit dans la rue, ni chez les alcooliques ou les plus pauvres. **La famille est le lieu le plus dangereux pour de trop nombreuses femmes, battues ou assassinées par leurs conjoints ou ex-conjoints, et cela jusque dans les milieux sociaux les plus favorisés et les plus éduqués.**

La nouveauté, c'est que les luttes féministes ont fait entrer la question de la violence contre les femmes - autrefois cachée dans l'intimité des familles - dans la

sphère politique, comme un cancer effroyable que les pouvoirs publics ont le devoir d'éradiquer. **Sachant que l'état d'avancement des droits des femmes est l'un des symptômes les plus parlants de l'état d'une démocratie, pouvons-nous nous satisfaire qu'en France une femme meure sous les coups de son conjoint tous les deux jours et demi ?** Dans le monde entier, les femmes, désormais mieux informées, se lèvent pour protester publiquement contre ces violences. Une Américaine, **Ève Ensler**, a créé une fondation, **V-DAY**, pour mobiliser l'opinion internationale contre le viol, l'inceste, les coups, l'excision et l'esclavage sexuel. Par ailleurs, les violences faites aux femmes ont été le principal sujet de la dernière Commission de la condition de la femme, en mars 2013, aux Nations Unies. En France, les associations féministes réclament une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, comportant prévention, formation des professionnels - éducateurs, travailleurs sociaux, police et justice - soutien aux associations de terrain, création de centres d'hébergement. **La loi de juillet 2010** comportait des avancées, comme **l'ordonnance de protection**, mais les juges ne l'appliquent guère ! Et une fois de plus, les moyens budgétaires ne suivent pas ! Un nouveau projet est en préparation.

La question de **la traite et de la prostitution** vient s'inscrire dans ces violences, avec cette particularité supplémentaire qu'elle est liée à la misère et aux migrations, exploitées par des réseaux criminels mondialisés dont les activités sont en expansion. **La lutte contre ces réseaux est de peu d'effets, faute de coopération internationale suffisante, et du fait de politiques nationales différentes** : par exemple en Europe où cohabitent l'abolitionnisme et le règlementarisme. Mais là, les femmes sont moins un butin qu'une marchandise !

LES FEMMES DANS LES PAYS EN TRANSITION DÉMOCRATIQUE

Printemps, révolutions ou transitions, **les pays du sud de la Méditerranée sont actuellement un véritable laboratoire de l'émancipation des femmes**, qui se heurte à de violentes résistances, mais qui se fait entendre, à la différence de bastions de l'inégalité quasiment pétrifiés comme l'Afghanistan ou l'Iran - encore faut-il noter qu'en Iran, les jeunes filles fréquentent les universités, alors qu'en Afghanistan le droit d'aller à l'école est refusé aux fillettes. D'un pays à l'autre, les situations sont très différentes. Le **Maroc** présente de réelles avancées avec

la réforme de la Moudawana, code de statut personnel, en 2004, qui a fait notablement progresser les droits des femmes, et **la réforme constitutionnelle de juillet 2011**, qui affirme le choix d'un État de droit, accordant la primauté aux conventions internationales sur les lois internes. Dans ce sens, après le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) le Maroc a créé une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination (APALD). Il existe dans ce pays un actif mouvement des femmes, qui a choisi de se battre - non sans succès - sur le terrain législatif. Néanmoins, les femmes sont absentes de la vie politique réelle.

Les Tunisiennes bénéficiaient de la législation la plus avancée du monde arabe, et n'ont aucune envie d'y renoncer. Cependant, elles sont en grande difficulté face aux islamistes au pouvoir. Elles avaient bien commencé en obtenant le vote du principe de parité aux élections, mais pas pour les têtes de liste ; or, l'atomisation des partis politiques démocrates n'a fait élire que des têtes de liste... et donc peu de femmes, à l'exception des islamistes peu portées à défendre l'égalité. Pour l'instant, le maintien des islamistes au pouvoir, la confusion des pouvoirs qu'ils se sont arrogés et la crise politique menacent le pays de chaos, sauf **constitution d'un front de salut national**. Outre leur volonté de participer à la vie politique de leur pays, **les Tunisiennes revendiquent comme priorité absolue la constitutionnalisation de l'égalité et la supériorité des conventions internationales sur les lois nationales, pour échapper à toute mainmise des islamistes et de la charia.**

Quant aux **Égyptiennes**, elles connaissent un retour en arrière important dans le domaine de la vie politique. Elles sont systématiquement écartées des instances de décision politique - et on a vu comment certains, place Tahrir, s'y prenaient pour leur interdire de manifester. **La nouvelle constitution** ratifiée par le **Président Morsi**, qui prétend les protéger, **les renvoie à leur rôle familial et n'inscrit nulle part le principe d'égalité des sexes.** Quant aux conventions internationales, elles ne doivent pas contrevenir aux lois nationales. Pourtant, un large mécontentement populaire s'est cristallisé lorsque le Président s'est attribué les pleins pouvoirs : refus d'une nouvelle dictature, de l'imposition de la charia, de la crise économique - que les islamistes s'avèrent incapables de résoudre, comme en Tunisie d'ailleurs.

On ne peut s'empêcher de penser que si les islamistes se montrent aussi acharnés à étouffer l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est qu'il y a là un véritable verrou. S'il saute, disparaissent avec lui les vieilles sociétés religieuses et patriarcales. **Combien de temps faudra-t-il pour voir advenir de véritables**

démocraties ? On attend au moins de l'Union européenne qu'elle soit regardante en ce qui concerne ses partenariats avec ces gouvernements, et qu'elle les conditionne au respect des conventions internationales, des droits de l'Homme et en particulier des droits des femmes.

Entre contradictions et incertitudes, reste cette nouveauté dans l'histoire du monde : l'émergence d'une prise de conscience qui s'opère, à des degrés divers, un peu partout. Des Chinoises se battent contre le harcèlement sexuel, des Mexicaines contre les violences, des Ukrainiennes contre la prostitution, des Africaines contre l'excision et la polygamie, des Saoudiennes pour avoir le droit de conduire une voiture, des Afghanes pour le droit à l'éducation... **À la fois, ce sont des combats spécifiques, de défense**

des droits des femmes, et des combats indivisiblement liés aux combats pour les droits de l'Homme, la sûreté et l'intégrité de son corps, la liberté et l'égalité. Et ce mot que les militantes des pays arabes ont obstinément revendiqué, ces temps-ci, avant tout : la dignité.

Nicole Savy
déléguée du groupe Femmes/Genre/Égalité
de la Ligue des Droits de l'Homme,
membre du groupe Genre du REMDH

1. *Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes*, grand texte des Nations Unies (1979) qui est une véritable charte pour les droits des femmes.



Appel à projets favorisant le « vivre ensemble », à Paris, dans l'Essonne et en Seine-Saint-Denis

La Fondation Seligmann, reconnue d'utilité publique en 2006, a été créée dans le respect de l'idéal laïque afin de combattre les sources du racisme et du communautarisme. Elle œuvre pour « le vivre ensemble » et promeut le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français.

La Fondation encourage tous les processus d'insertion favorisant plus particulièrement l'apprentissage de la langue et comportant un volet culturel. Elle apporte une aide aux associations effectuant de l'accompagnement scolaire, luttant contre l'illettrisme et assurant l'alphabétisation et les cours de français langue étrangère pour jeunes et adultes et plus particulièrement pour les parents d'élèves.

La Fondation Seligmann intervient auprès d'associations ayant les mêmes objectifs, tant pour participer au financement d'un projet - à l'exception des rémunérations - que pour assurer des investissements permettant aux actions sélectionnées de se poursuivre sur plusieurs années.

Si vous souhaitez présenter un projet favorisant le « vivre ensemble », vous pouvez vous rendre sur le site de la Fondation Seligmann www.fondation-seligmann.org et, **sous la rubrique « Actions », télécharger la fiche Action de mécénat.**

Contact : contact@fondation-seligmann.org

Fatima LALEM

L'EMPLOI FÉMININ : UNE PRÉCARITÉ À DURÉE INDÉTERMINÉE

La crise actuelle au regard du marché du travail semble revêtir deux formes : le chômage pour les hommes, la précarité et ses maux pour les femmes - temps partiels subis, temps fragmentés, émiettés, sous-payés, sans débouchés - à la lisière de la pauvreté, voire de la grande pauvreté.

TEMPS PARTIELS - CDD - PRÉCARITÉ

Cette spécificité de l'emploi féminin ne date pas d'aujourd'hui ; elle résulte de l'interaction de plusieurs tendances et de différents facteurs qui se sont cumulés dans le temps : des années 1970, qui ont été marquées par l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, essentiellement sur des emplois tertiaires, jusqu'à une succession de crises qui ont provoqué le ralentissement de la croissance et la montée du chômage, ce qui a eu pour effet l'extension de diverses formes de sous-emploi et en particulier le développement du temps partiel pour enrichir la croissance en emploi¹.

Ainsi, dans les années 1990, les femmes ont « bénéficié » des créations d'emplois sous forme de temps partiels contraints, de CDD, d'emplois non qualifiés, associés à des bas salaires, tandis que les plus fortes destructions d'emplois se produisaient dans l'industrie, créant un chômage massif concernant, pour l'essentiel, des hommes en grand nombre². De ce fait, **les femmes ont été les premières touchées par la déstructuration du marché du travail et la remise en cause de la norme d'emploi**. Schéma que l'on voit se pérenniser « à bon compte » dans une situation de crise économique aiguë, comme la nôtre aujourd'hui. Avec le résultat paradoxal suivant : **plus instruites et plus diplômées que les hommes à 20 ans, les femmes sont moins qualifiées et moins payées qu'eux dès qu'elles arrivent sur le marché du travail et bien**

plus pauvres quand vient le temps de la retraite. Le système des retraites a, en effet, été conçu dans les années 1945 sur le modèle de la carrière continue à temps plein et n'a donc jamais pris en compte, comme une donne structurelle, la particularité des emplois féminins ; tant que cette donne ne sera pas partie prenante de la refondation du système, les dispositions proposées seront bénéfiques à la marge, mais le dispositif restera dans sa globalité inadapté, voire préjudiciable aux femmes.

PAUPÉRISATION CROISSANTE ET MONOPARENTALITÉ

Quelle que soit leur génération, les femmes sont davantage touchées que les hommes par la précarité sur le marché du travail, et donc par la pauvreté. Les récentes études convergent sur le fait que **le taux de pauvreté chez les femmes est supérieur à celui des hommes** : on compte près de 2,6 millions de femmes et 2,2 millions d'hommes pauvres, au seuil de 50% du revenu médian (revenu qui sépare la population en deux parties égales)³. Ce constat est partagé par les associations sur le terrain : si en 2001, le *Secours Catholique* rencontrait autant de femmes que d'hommes, dix ans plus tard, **57% des adultes en situation de pauvreté sont des femmes**⁴. Dans son rapport annuel, publié le 8 novembre 2012, qui fait le bilan de dix ans d'actions auprès des personnes accueillies par l'association, le *Secours Catholique* constate donc une augmentation du nombre de femmes fréquentant les centres sociaux.

Cette pauvreté touche en particulier **les femmes en situation de monoparentalité**. La pauvreté augmente principalement pour les femmes en situation de monoparentalité ayant plusieurs enfants : en 2008, 53,7% des personnes vivant dans ce type de foyer avec trois

enfants ou plus étaient pauvres, contre 35,9% en 2004 et 44,7% en 1996⁵. La monoparentalité accroit, par ailleurs, les difficultés de conciliation entre travail et vie familiale, ce qui peut compliquer le maintien dans l'emploi, surtout lorsque celui-ci est précaire, peu rémunéré et avec des horaires imposés⁶. Il faut noter que **les femmes en situation de monoparentalité sont plus nombreuses en proportion à Paris que sur le reste du territoire français** ; elles sont particulièrement représentées dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements. La Ville de Paris met en place des parcours d'insertion sociale et professionnelle, qui s'adressent à des femmes issues, pour l'essentiel, des quartiers de la Politique de la Ville, ainsi que des actions spécifiques de soutien aux femmes en situation de monoparentalité.

AU-DELÀ D'UNE ÉGALITÉ DE FAIT, LE « GENRE » DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Que ce soit sur le territoire parisien, ou au niveau national, voire international, **il convient désormais d'intégrer et de généraliser la dimension du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté** et dans le calcul de leurs impacts. Cela fait 18 ans que l'*ONU* - à travers la Commission de la condition de la femme - propose la prise en compte d'une perspective « genrée » en tant qu'élément central de toutes les politiques et tous les programmes d'élimination de la pauvreté dans les États membres⁷.

Jusqu'à présent, les politiques publiques de réduction de la pauvreté en France sont demeurées remarquablement aveugles aux différences de genre, au détriment des femmes. Par exemple, le **RSA** est « familialisé », c'est-à-dire que ce sont les ressources du foyer qui sont comptabilisées et non celles des individus qui le composent⁸ ; de même que la **CMU-C**. Le système est fait de telle sorte qu'il n'est pas possible de dire si les femmes seront les principales bénéficiaires du relèvement du plafond de ressources. En outre, les bilans produits quant à la mise en place du RSA montrent, notamment, que l'insertion des parents isolés se fait surtout dans des emplois faiblement qualifiés et à temps partiel, souvent dans les collectivités publiques locales (agents de service ou d'entretien), dans les services directs aux particuliers (employé-e-s de maison, hôtellerie et restauration), ou encore dans le commerce (caissier-ère-s)⁹. Les freins à la participation au marché du travail des parents qui élèvent leurs enfants seuls ne sont pas seulement monétaires : ils résident surtout dans la **faible attractivité ou qualité de certains emplois** et

dans l'**insuffisance des services de garde pour les enfants**¹⁰. Par ailleurs, les professions d'agents d'entretien, d'aides aux personnes ou d'employés du commerce - professions dans lesquelles les femmes sont surreprésentées - conjuguent les causes de développement de certaines pathologies, en raison d'un travail répétitif, de postures contraignantes, d'un manque d'autonomie et de « latitude décisionnelle »¹¹. Ces contraintes expliquent que **les femmes soient plus sujettes que les hommes aux risques psychosociaux au travail**.

Si les femmes sont davantage exposées à la précarité que les hommes, notamment en temps de crise, les pouvoirs publics n'ont pas encore pris la mesure de ces différences de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques de réduction de la pauvreté. **Tant que la dimension du genre y sera absente, il y a peu de chances de voir se résorber les inégalités entre les femmes et les hommes.**

Fatima Lalem
adjointe au Maire de Paris
en charge de l'Égalité femmes/hommes

1. Fatima Lalem, Rachel Silvera, Valérie Suchod et Maya Surduts, *L'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics : la précarité des femmes à la trappe ?*, Actes du Forum-Débat qui s'est tenu à la Mairie de Paris le vendredi 22 octobre 2010.

2. *L'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics : la précarité des femmes à la trappe ?*, op. cit.

3. Observatoire des inégalités, *Le taux de pauvreté selon le sexe et l'âge*, 13 décembre 2012.

4. Secours Catholique, *Rapport statistique 2011*.

5. Egifip, *Les familles monoparentales : une population plus exposée à la pauvreté et à la précarité*, décembre 2011.

6. Françoise Milewski et autres, *Inégalités entre femmes et hommes : les facteurs de précarité*, Paris, La documentation Française, collection des rapports officiels, 2005.

7. Anne-Cécile Mailfert (Osez le féminisme !), « La précarité a un genre : il est féminin », *le Nouvel Observateur*, 12 décembre 2012.

8. Hélène Périvier, « Le RSA est-il neutre du point de vue du genre » in *L'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics : la précarité des femmes à la trappe ?*, op. cit.

9. C. Avenel, « L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA au titre de l'API », in *Évaluation des expérimentations conduites par les CAF*, Dossiers d'études, CNAF, n°117, 2009.

10. Laurence Eydoux et autres, *La conciliation vie professionnelle et vie familiale des personnes pauvres ou précaires* in [sous la direction de Marie-Thérèse d'Espinasse et J. Zara], *Les travaux 2005-2006 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Paris, La documentation Française (cahier 2), 2006.

11. Evelyne Duhamel, Henri Joyeux, *Femmes et précarité*, les études du Conseil économique, social et environnemental (CESE), mars 2013.

Marie-Françoise LEFLON

UNE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN CONSTRUCTION (Entretien avec l'auteur)

Chaque année, lors de la journée de la femme, le 8 mars, les médias ressortent du placard le délicat sujet des inégalités professionnelles, auxquelles sont confrontées les femmes. Beaucoup de questions surgissent alors, accompagnées d'un florilège de statistiques. Mais au-delà des éternelles discussions autour de la parité, des quotas, du « plafond de verre », quelle est la véritable situation des femmes - des femmes cadres, dans ce cas précis - sur le marché du travail ? Les obstacles ? Les opportunités ? Les progrès ? Vers quelle société aspirons-nous pour les générations à venir ?

Après-demain :

Quelle est aujourd'hui la place des femmes dans l'entreprise ?

Marie-Françoise Leflon :

Malgré la féminisation de l'emploi cadre, **les femmes sont toujours largement minoritaires** : elles ne représentent que **35% de l'ensemble des cadres**, contre près d'un emploi sur deux pour l'emploi salarié. Cette proportion atteint 40% chez les cadres les plus jeunes et n'est plus que de 30% chez les cadres de 55 ans et plus. **Les femmes cadres sont aussi plus jeunes en moyenne que les hommes cadres (41,8 ans contre 43,2 ans).**

Cette féminisation de l'emploi cadre est liée notamment au niveau des formations suivies, facilitant ainsi un accès au statut de cadre en début de carrière. **La part des femmes cadres diplômées d'un niveau Bac +4 et au-delà est plus élevée que celle des hommes : près de huit cadres sur dix chez les femmes contre sept cadres sur dix chez les hommes.** Cette différence est plus faible chez les cadres les plus jeunes, qui sont également les plus diplômés. En revanche, elle

est plus importante chez les cadres seniors. **Les femmes cadres sont principalement diplômées de l'université (44%).** Elles sont nettement moins présentes dans les autres filières de formation : 16% sont issues d'une « École de commerce » et 16% d'une « École d'ingénieurs ». En ce qui concerne les disciplines de formation, près de deux femmes cadres sur dix ont une formation en **Gestion - Comptabilité et une sur dix en Gestion des ressources humaines - Administration.** La comparaison des situations professionnelles des hommes et des femmes cadres révèle de nombreuses différences : hommes et femmes cadres n'occupent pas les mêmes fonctions, et les femmes cadres ont un niveau de responsabilité moindre que les hommes cadres, surtout après 40 ans. **En effet, les hommes occupent plus souvent que les femmes un poste qui comprend une responsabilité hiérarchique (44% contre 37%).** Par ailleurs, les femmes cadres sont en proportion plus nombreuses que les hommes cadres à occuper **un emploi à temps partiel (9% contre 1%).** Ces différences de situation expliquent une partie des inégalités salariales entre hommes et femmes cadres. Les salaires des femmes cadres sont plus faibles que ceux des hommes cadres. **Le salaire moyen des femmes cadres s'établit à 47,5 k€ contre 57,3 k€ pour les hommes cadres.** Les hommes perçoivent ainsi un **salaire moyen supérieur de 20,6%** à celui des femmes¹.

A-D. Quelles sont les évolutions de carrière possibles pour les femmes ?

M-F.L. Équilibre vie professionnelle / vie privée, épanouissement dans son travail et harmonie avec soi-même et ses valeurs, recherche d'autonomie et besoin de reconnaissance... c'est sur ce modèle que

les femmes cadres quadragénaires d'aujourd'hui ont bâti leur carrière. **Modèle qui semble devenir celui vers lequel convergent à la fois les femmes et les hommes des jeunes générations de cadres.** Toutefois, toutes celles qui ont eu des enfants soulignent la singularité des contraintes qu'elles ont eu à gérer de ce fait. Les femmes cadres de 40 ans ont en commun de relativiser l'effet « **plafond de verre** », c'est-à-dire, le faible accès des femmes à des postes de dirigeant. Elles reconnaissent que les hommes sont « **privilegiés** » car plus disponibles. Dans le même temps, elles estiment que ce phénomène est autant dû à leurs attitudes, notamment dans la relation à l'environnement - l'entreprise, les collègues hommes - dont elles acceptent les règles. **Elles assument les choix et les arbitrages qu'elles ont été amenées à faire².**

Quel que soit le sexe, les trajectoires des cadres à mi- carrière ne sont pas linéaires. Lors de leurs mobilités professionnelles, une partie des cadres ont acquis des responsabilités au cours des dix dernières années de leur vie professionnelle et une partie en ont perdu. Parmi la moitié des cadres à mi- carrière qui ont suivi une formation longue au cours des dix dernières années, seulement quatre sur dix sont des femmes. Aussi, le renforcement de l'**expertise métier** est une priorité plus marquée chez les femmes cadres que chez les hommes cadres par rapport à celui des **capacités managériales³**. **Toutes les formes de mobilité volontaire (externe ou interne) sont favorables aux jeunes cadres quel que soit le sexe.** En 2011, 8% des cadres ont intégré une nouvelle entreprise. De même, 8% des cadres ont déclaré avoir changé de poste dans leur entreprise pendant l'année⁴.

A-D. Est-il vraiment difficile pour les femmes d'accéder aux postes à responsabilité ? Peut-on encore aujourd'hui parler du « plafond de verre » ?

M-F.L. Les entreprises françaises admettent très largement que la situation professionnelle entre les femmes et les hommes est inégalitaire, *a fortiori* parmi les cadres, sans distinction majeure selon la taille ou le secteur : **76% jugent la situation d'une femme cadre moins facile que celle d'un homme du même statut, soit vingt points de plus que pour les non cadres.** Cet écart s'explique par l'exigence accrue exprimée à l'égard des cadres en termes d'engagement et de disponibilité. **La promotion** apparaît comme le sujet qui cristallise le plus les inégalités entre femmes et hommes. Ainsi, **64% des entreprises interrogées reconnaissent que les postes les plus élevés sont davantage occupés par des hommes que par des femmes.** La persistance d'un « **plafond de verre** » est aussi, parmi les inégalités, la plus volontairement

admise et constitue, pour autant, un chantier très secondaire. Des freins persistent, en effet, dans certaines entreprises à l'égard des femmes, mères ou potentiellement mères. **De façon diffuse, leur engagement et leur investissement vis-à-vis de l'entreprise peuvent encore être jugés moindres que ceux des hommes⁶.**

A-D. Comment mettre fin aux inégalités ? On parle beaucoup dans les médias de la parité, des quotas ; est-ce la solution ? Quel premier bilan peut-on tirer de l'instauration du principe de parité ?

M-F.L. Depuis des décennies, les lois en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se sont succédées. Elles n'ont été que très partiellement appliquées. **La loi de novembre 2010 et son décret d'application de juillet 2011 constituent une véritable accélération, avec un renforcement des devoirs de l'entreprise sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.** Il s'agit d'inciter les entreprises à privilégier le dialogue social (négociation d'un accord) et à agir (mise en place d'un plan d'action).

L'égalité professionnelle est reconnue comme un enjeu RH d'importance par les trois quart des entreprises, et en première approche, la loi est accueillie avec beaucoup de bienveillance, voire d'enthousiasme. Mais cette adhésion massive masque des disparités : les entreprises de plus de 1 000 salariés sont celles dans lesquelles les femmes sont majoritaires, et celles du secteur des services semblent les plus avancées par rapport à l'égalité professionnelle. Logiquement, l'adhésion à la loi est quasi inconditionnelle pour les plus grandes entreprises (99%) et celles à majorité féminine (92% contre 89% pour l'ensemble). **Aussi, 69% des entreprises sont d'accord avec le fait que la mixité des emplois est toujours possible et qu'il s'agit d'une question de volonté. Si l'importance du sujet est admise, elle reste souvent conditionnelle au regard de ce qui préoccupe les entreprises.** Elles ont d'autres priorités pour 36%, voire le sujet apparaît secondaire au regard de ce qui jalonne le quotidien des entreprises (20%). Lorsque l'on établit une hiérarchisation des enjeux RH pour les entreprises, **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes arrive loin derrière les priorités de développement des compétences (recrutement externe, gestion de la mobilité interne, fidélisation, etc.), celle des parcours professionnels et la gestion des seniors.** D'ailleurs, **le rapport de situation comparée hommes-femmes - point de départ de toute action - est réalisé par moins de deux entreprises sur trois (64%).** De même, 28% des entreprises ont formalisé

un diagnostic et signé un accord, et 26% des entreprises sont couvertes par un accord de branche et un accord d'entreprise. **Un net écart entre les déclarations d'intention et les pratiques apparaît**, avec en filigrane une volonté assez marquée de faire « bonne figure » et de rester dans le « politiquement correct »⁶.

A-D. D'autres propositions émergent pour favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, telles que la déconstruction des préjugés par l'éducation et la sensibilisation des hommes à ces questions, l'accroissement de la présence des femmes dans certains parcours de formation, considérés comme des « parcours masculins », ou encore l'instauration d'une période partagée au sein du congé parental d'éducation, pour inciter les hommes à prendre ce congé, qui en pratique est utilisé à 96% par les femmes. Qu'en pensez-vous ?

M-F.L. En entreprise, associer systématiquement la problématique de l'égalité professionnelle à tous les sujets RH (recrutement externe, mobilité et promotion internes, conditions de travail, formation, rémunération, etc.) permettrait d'agir plus rapidement et de réduire les inégalités professionnelles qui subsistent. La mise en place d'actions concrètes est une chose, la sensibilisation des salariés, et tout particulièrement des *managers*, en est une autre, mais elles **sont indissociables**. Dans le cas contraire, « le naturel revient au galop », notamment dans des univers de travail très masculins (par exemple, l'industrie). Cela peut être complété par **une réforme du congé parental** qui, à condition que les salaires soient réévalués et selon l'attachement des jeunes générations à leur vie de famille et leur bien-être, peut inciter les hommes à l'utiliser. Il faut se rapprocher des pratiques des pays du nord, notamment la **Finlande**, où il est « normal » pour un homme de partir à 17h pour aller chercher ses enfants à l'école et de prendre un congé parental de longue durée. C'est en changeant le regard des hommes sur leur propre image que cela pourra être envisageable en France.

Agir au niveau de la formation initiale est aussi nécessaire pour promouvoir les carrières scientifiques et/ou technologiques auprès des jeunes filles, et ce dès le plus jeune âge. Il est important de montrer que des métiers dits masculins peuvent être effectués par des femmes, et inversement, sans pour autant que ces dernières perdent leur féminité. À ce titre, parmi des initiatives récentes, le *Groupe Alcatel-Lucent* a été primé en 2012, dans le cadre des **Premiers Trophées Apec de l'égalité Femme-Homme**, pour son action mise en œuvre en vue de combattre très en

amont l'autocensure des jeunes filles concernant les filières technologiques et faire découvrir le monde de l'entreprise à des élèves de 3^{ème}.

A-D. Quelles sont les opportunités pour les générations futures ?

M-F.L. Les nouvelles générations (Y ou Z) ont un autre regard sur les relations à l'entreprise et au travail ; elles sont dans une **relation davantage donnant-donnant, où la place de la vie privée compte tout autant que celle de la vie professionnelle**, et ce quel que soit le sexe. On peut penser également qu'avec la très forte proportion de femmes dans les promotions diplômées en RH et une présence plus importante dans les directions RH qu'aujourd'hui, la place des femmes cadres dans l'entreprise évoluera plus rapidement avec une réduction des inégalités professionnelles.

A-D. Un cas particulier : actuellement, 17% des chefs d'entreprise sont des femmes. Ce chiffre évolue peu, et les femmes qui souhaitent créer leur société sont souvent interrogées sur la situation de leur conjoint. Que pouvez-vous dire de cette situation ?

M-F.L. Le désir d'entreprise est l'affaire de tous, et doit commencer le plus tôt possible.

À noter que l'*Apec* a développé un service « Objectif entreprendre, je me lance » pour accompagner les cadres à reprendre ou créer une entreprise.

A-D. L'Apec propose la deuxième édition des Trophées de l'égalité Femme-Homme. Quelle est l'origine de cette idée ? Quels sont les critères de sélection ? Peut-on parler d'une diffusion à plus grande échelle des bonnes pratiques des lauréats ?

M-F.L. En effet, l'*Apec* a lancé, en novembre dernier, la deuxième édition des *Trophées de l'égalité Femme-Homme*, destinés à récompenser les collaborateurs qui ont mis en place une action ou qui ont un projet d'action en faveur de l'égalité professionnelle au sein de leur entreprise. Ils sont cofinancés par l'Union européenne et placés sous le haut patronage de **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des Droits des femmes. Ces trophées ont été lancés pour faire avancer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : **chaque collaborateur peut jouer un rôle clé au sein de son entreprise**. C'est une démarche qui part du cœur des collaborateurs, de leur initiative, et non qui s'impose à eux ; c'est ce qui en fait son originalité. Les projets sélectionnés **doivent favoriser, au choix, l'information et la sensibilisation sur le thème de**

L'égalité femme-homme, la mixité des métiers, l'aménagement et l'organisation du travail et l'équilibre vie professionnelle / vie familiale.

Les « bonnes pratiques », qui résultent des projets proposés, sont diffusées auprès des autres entreprises à l'aide des consultants RH de l'Apec et par les médias, dont le journal *L'Express*, partenaire des trophées. À titre d'exemple, une entreprise de construction a mis en place une formation au métier de grutier à destination des femmes : deux femmes ont pu jouir de cette initiative et apporter leurs suggestions afin d'adapter la formation et les outils aux futures bénéficiaires.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a progressé, même si dans la réalité du chemin reste encore à parcourir : les femmes sont toujours confrontées aux préjugés, souvent jugées sur leur physique et dans l'obligation de prouver constamment leurs compétences. Elles doivent également faire face à leur image d'elles-mêmes : elles ont tendance à se vendre moins cher sur le marché du travail, préférant mettre en avant leurs compétences développées en interne, mais aussi en privilégiant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée que la reconnaissance financière. Il a fallu plusieurs générations, et l'instauration de sanctions par des lois, pour ouvrir le champ des réflexions et de les imposer. Néanmoins,

les femmes ne souhaitent pas être poussées par des quotas ou autres, mais par leurs compétences.

Aujourd'hui, des changements sont possibles grâce aux nouvelles générations qui arrivent sur le marché du travail, qui bénéficient de l'évolution des mentalités et de la féminisation des parcours de formation de haut niveau. Par ailleurs, l'égalité professionnelle sera véritablement réalisable lorsque hommes et femmes arrêteront de penser la différence, qui est source de préjugés et donc d'inégalités.

Entretien avec Marie-Françoise Leflon
Présidente de l'Apec,
Secrétaire générale de la CFE-CGC

1. Étude Apec, *Les salaires des femmes cadres*, mars 2013.
2. Étude Apec, *40 ans, femmes et cadres*, mars 2007.
3. Étude Apec, *Parcours professionnels des cadres à mi-carrière*, mars 2011.
4. Étude Apec, *Panorama des mobilités professionnelles des cadres*, août 2012.
5. Étude Apec, *Attitudes et comportements des entreprises en matière d'égalité professionnelle*, mai 2012.
6. Étude Apec, *Attitudes et comportements des entreprises en matière d'égalité professionnelle*, mai 2012.

L'équipe d'Après-Demain

Directeur de publication : Pierre Joxe

Comité de rédaction : Pierre Joxe, François Colcombet, Annie Snanoudj-Verber

Rédaction : Denise Jumontier, Guy Snanoudj

Secrétaire de rédaction : Aude Aprahamian

Danielle BOUSQUET

PROSTITUTION : DES VIOLENCES DU CORPS À L'ESPRIT

Il est des violences qui sont spécifiques, qui sont faites aux femmes, seulement parce qu'il s'agit de femmes : **ces violences s'enracinent depuis des millénaires dans la domination que les hommes ont exercée sur les femmes.** Ce sont ces « rapports sociaux de sexe » que les chercheur-e-s féministes ont analysés et qui mettent en lumière les racines de cette « **valence différentielle des sexes** » dont parle **Françoise Héritier**.

Parmi ces violences de genre, il en est une qui reste le point focal des inégalités entre les femmes et les hommes : **la prostitution**, un « mal nécessaire » pour l'ensemble de nos sociétés au nom des besoins sexuels prétendus « irrépessibles » des hommes.

Depuis une trentaine d'années, **la prostitution** s'est développée à un rythme accéléré à l'échelle planétaire, jusqu'à devenir **une véritable industrie**. Dans le contexte de la mondialisation et des nouvelles technologies de communication, des groupes, liés au **crime organisé**, recrutent, transportent, et exploitent des millions de femmes à travers le monde. Tous les pays sont aujourd'hui aux prises avec cette réalité et cherchent des solutions pour faire face aux défis posés par cette situation. **Les politiques publiques en matière de prostitution suscitent partout des débats enflammés et soulèvent de nombreuses questions.**

QUELS SONT LES TERMES DU DÉBAT AUJOURD'HUI ?

Deux courants de pensée s'affrontent sur le sujet : **l'un préconise la réglementation de la prostitution, dont sa professionnalisation, l'autre la dénonce comme la pire forme d'exploitation sexuelle.** D'un côté, des intellectuels progressistes libéraux, mais aussi des conservateurs et des religieux, qui refusent la banalisation de la prostitution. De l'autre côté, encore des intellectuels, y compris des féministes, mais également des proxénètes et des organisations « professionnelles » tirant profit de la prostitution, qui préconisent d'en faire un « métier » librement exercé. Ce que veulent les seconds ?

Éliminer toute restriction juridique pour avoir les coudées franches. Quant à ces intellectuels et à ces féministes là, ils revendiquent le « **droit à se prostituer** », **comme la forme la plus aboutie de la liberté sexuelle et du droit à disposer de son corps.** Gageons que les féministes qui se sont battues avant nous pour leur liberté sexuelle et pour le droit à disposer de leur corps n'avaient jamais imaginé un tel abus de syllogisme !

C'est donc dans la confusion qu'existe aujourd'hui le débat, et c'est ce qui explique la difficulté que beaucoup éprouvent à prendre position. Mais la question ne peut plus être éludée : refuser de prendre position, c'est laisser aux mafias criminelles et à leurs zélés serviteurs - sur la base d'intérêts individuels défendus avec éloquence par des juristes ayant pris fait et cause pour la légalisation du « **métier de prostitué-e** » - le soin de déterminer notre avenir collectif. Certes, il faut prendre en considération le fait que, aujourd'hui comme hier, **la prostitution** reflète les différences de classe sociale de la société, allant de la prostitution de luxe à celle pratiquée dans la misère. Il faut bien sûr reconnaître que certaines femmes peuvent tirer profit de ce commerce lucratif. Néanmoins, tous les faits montrent que **l'immense majorité des femmes prostituées se retrouvent dans des situations d'exploitation et de violences qu'elles n'ont pas choisies** et dont elles peuvent difficilement se libérer sans aide extérieure.

Notre pays a fait de l'égalité des sexes une valeur fondamentale de la société en l'inscrivant dans la Constitution, et met en place, grâce à l'engagement du Président de la République et à notre nouvelle ministre des Droits des femmes, une politique qui vise à ce que cette égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité. **Il est temps que la lutte contre l'exploitation sexuelle devienne, elle-aussi, une réalité !**

Il va de soi qu'à aucun moment il ne s'agit de considération **d'ordre moral**. Bien que la prostitution dérange et choque nombre de personnes, la question n'est pas celle de la moralité publique, ni même celle de la protection de l'ordre ou de la santé publique, comme on l'a si souvent considérée jusqu'à présent. Il s'agit d'abord et avant tout d'une question **de dignité des femmes et d'une protection de leur droit à l'égalité**. **L'opposition au système prostitutionnel ne doit pas conduire à imposer une morale puritaine, ni à réprimer les personnes prostituées.**

L'ENJEU DE LA TRAITE

Le lien entre **la prostitution** et **la traite** fait parti du débat actuel sur l'abolition de la prostitution. Alors que ce lien a été clairement établi par la **Convention abolitionniste de 1949**, le mouvement réglementariste réfute les liens entre la traite, la prostitution et l'exploitation sexuelle, occultant ainsi l'un des éléments

clés de la mondialisation du **proxénétisme international** qui sert à alimenter les industries du sexe. Ce sont aujourd'hui tous les secteurs d'activité liés à la marchandisation du sexe, y compris la pornographie, et tous les lieux offrant des « divertissements sexuels pour adultes » qui sont la cible de ce commerce international de corps de femmes et d'enfants - **trafic qui générerait plus de 31,6 milliards de dollars chaque année selon l'OIT**. Ce chiffre faramineux souligne l'importance primordiale de l'enjeu financier qui se cache derrière les revendications en faveur de la légalisation de la prostitution. Comment alors peut-on ne pas comprendre et refuser de voir que ce sont **les mafias** qui organisent et financent les mouvements réglementaristes ?

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, la seule orientation possible en France est celle qui repose sur les principes juridiques qui sont au fondement de notre société démocratique et républicaine, au premier rang desquels **la non patrimonialité du corps humain, son intégrité et l'égalité entre les sexes**. En analysant le système prostitutionnel à l'aune de ces grands principes, il ressort qu'il doit être considéré comme une violence, en majorité subie par les femmes et aux conséquences souvent graves. **Dès lors, la perspective des politiques publiques ne peut être que celle d'un monde sans prostitution. Se pose donc, inévitablement, la question du client de la prostitution**. Partant d'un constat simple : sans client, la prostitution n'existerait pas, et en conséquence, la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, non plus.

En écho à cette prise de conscience du rôle de la demande dans la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle et la prostitution, un mouvement de fond s'est récemment engagé dans de nombreux pays européens, en direction de **la responsabilisation pénale des clients**, comme le préconise le rapport parlementaire que **Guy Geoffroy** et moi-même avons déposé en 2011. C'est aujourd'hui la voie dans laquelle doit également s'engager notre pays.

Danielle Bousquet
Présidente du Haut Conseil à l'Égalité
entre les femmes et les hommes

Edith LAPLANE-CAILLOL

LA FEMME-OBJET !

Sous ce titre provoquant, on sous-entend généralement « objet sexuel », mais on peut le comprendre aussi comme « objet de manipulation », « objet de commerce ». La société toute entière semble s'emparer du **corps féminin**, et il semble que nous nous éloignons de plus en plus de « mon ventre m'appartient », qui signifiait la volonté de prise en charge des femmes par elles-mêmes.

En quoi le corps des femmes est-il à risque d'« objectivation » en médecine, en gynécologie ?

Le rôle du gynécologue médical n'est-il pas de l'aider à retrouver son statut de *Sujet* ?

UNE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE À PRÉSERVER

Les femmes ont acquis durement le droit de décider de leur procréation et de disposer de leur corps. Cette acquisition a été contemporaine au développement d'une spécialité, la **Gynécologie Médicale** (années 1963-1984), typiquement française. On a assisté à l'arrêt de la formation des gynécologues médicaux à la fin des années 80. Puis, on a « oublié » de former à la **gynécologie médicale** de jeunes médecins - très occupés, par ailleurs, à la pratique de la chirurgie et de l'obstétrique - faisant fonctionner les services hospitaliers, mais bien mal préparés à la pratique de ville d'une **gynécologie médicale « sociale »**. Une nouvelle formation spécifique est instaurée depuis 5-6 ans : 20 gynécologues médicaux sont formés annuellement en France, avec un espoir de 45 postes à l'internat dans quelques années.

Les acquis des femmes sont très menacés :

1/ Les gynécologues vieillissants ne seront pas remplacés ! Or, le/la gynécologue est généralement engagé(e) dans une relation thérapeutique avec sa patiente, permettant ainsi de mieux appréhender les mutations sociologiques.

2/ Internet, créant le leurre que l'information vaut la connaissance ; il faut faire face à présent à une entité plus coriace que l'ancienne rumeur ou les « histoires de bonnes femmes », car l'écran authentifie des injonctions fantaisistes dont la patiente (ou sa mère, son père, son compagnon) n'est pas apte à vérifier la source.

3/ Les affaires médico-judiciaires des dernières décennies, le **discrédit de l'industrie pharmaceutique** et plus encore l'illusion de la maîtrise et du risque zéro menacent ces acquis. La **contraception œstroprogestative** est mise en cause récemment, sans rien de nouveau, rien que nous ne sachions depuis plus de 20 ans, ne soit mis à jour ! Nous le savons bien, la pilule n'est pas vendue dans les supermarchés, elle doit être prescrite, suivie et réajustée par des spécialistes gynécologues. Le « **principe de précaution** » mis en place, c'est la liberté de la contraception qui est menacée, car bien des jeunes filles ne voient plus les bénéfices en regard des risques, soi-disant et dans certaines circonstances, encourus.

Mais sont aussi sans cesse discutés les acquis concernant le **bien être** des femmes : la **péridurale**, « qui paralyse » avec la culpabilité de ne pas supporter la souffrance « naturelle », et le **traitement hormonal substitutif de la ménopause**, « qui donne le cancer » dans un fond de culpabilité de « peur de vieillir »... des refrains que l'on entend de manière récurrente.

Par ailleurs, **la pression sociale est grande concernant la procréation**, tiraillant les jeunes femmes entre l'autonomie par la réussite professionnelle et la diminution de la fertilité avec *les années*. Elles vont devenir [ou sont déjà en train d'être] **l'objet de manipulation marchande** : les tests d'ovulation - des applications de *Smartphones* indiquent (sans support biologique) quand avoir des rapports sexuels pour plus de « rentabilité », et si cela ne fonctionne pas assez vite, les femmes vont alors grossir les rangs des prétendantes à l'**AMP**¹ dans **des affres d'angoisse et de culpabilité**, la contraception ayant séparé quelques années la procréation de la sexualité. Or, il faut compter environ 100 € pour un petit « ordinateur » et des bandelettes de prédiction d'ovulation.

Ce « pseudo savoir », ces outils « pseudo scientifiques » sont en train de manipuler les femmes, qui vont finir **par infliger à leur corps des souffrances et se sentir très dévalorisées**, « pas capables ». Un grand cynisme règne, et il y a fort à gagner - commercialement - à communiquer avec les femmes (et les hommes) dans le sens de leur angoisse de procréation... Les examens sont **pénibles**, les traitements sont très **onéreux** et souvent prématurés, voire inutiles, dans un climat « d'altruisme pervers »² qui repousse parfois les limites du raisonnable. Un cycle de stimulation de l'ovulation coûte environ 1 500 €... **deviendrait-il terriblement démodé de conseiller une sexualité régulière pour accéder à la procréation ?**

DES ANGOISSES ESTHÉTIQUES À PROSCRIRE !

Le culte de la **maigreur** qui *compromet* la production hormonale car un peu de graisse est nécessaire à la production d'hormone ; l'activité sportive **excessive** perturbe également les équilibres internes ; la mode enfin !

L'image d'un corps pornographique répandue par la télévision et Internet, l'industrie de la lingerie - en réduisant considérablement les surfaces jadis si érotiquement voilées - ont induit la disparition de la toison pubienne, et les femmes découvrent leur sexe « à nu » ! Apparaissent alors des « **dysmorphophobies** » qui - assez fréquentes chez les adolescentes - s'ajoutent à l'horreur - socialement orchestrée - du vieillissement chez leurs aînées... Sont proposés « **lifting vulvaires** », « **injections** » et « **nymphoplasties** » qui transforment ces obsédées de leur image en « **mutilées génitales** ». **Consentantes ou manipulées ? Victimes en tout cas !**

Certes, en d'autres temps et d'autres lieux, des outils de torture - corsets en Europe et chaussures en Chine - ont *idéalisé* taille fine et petits pieds. Néanmoins, les femmes s'en sont affranchies dans un mouvement les conduisant vers une certaine liberté.

Là encore, les profits doivent être conséquents, et la femme manipulée voulant offrir d'elle une image qui, elle l'espère, lui apportera l'amour, le bonheur, se sent forcément dévaluée dans cette course car, bien entendu, la réponse n'est pas là ! Cette recherche de la « **normalité** » se retrouve même pendant la **grossesse**, où l'on glorifie le ventre rond et la consommation qui va avec - *Enfants, Parents Magazine* - où l'on scrute son intérieur avec obligation d'y voir clair - échographies fœtales, médecine anténatale - et où beaucoup oublient qu'une femme est là, portant tout cet espoir avec souvent des angoisses et des inquiétudes qu'on ne veut/peut pas entendre. *Elle doit être heureuse puisqu'elle est enceinte !*

Le/La gynécologue référent(e) est parfois interrogé(e) sur la « normalité ». Or, les études de médecine nous apprennent à faire et non pas à être...

SAVOIR-FAIRE / SAVOIR-ÊTRE

Nous nous trouvons confrontés aux incohérences des autorités de santé et des instances sociales. Par exemple, c'est à peu près simultanément que les gynécologues ont reçu deux directives : la première annonçant que « tout gynécologue qui *informe* des patientes homosexuelles des lieux de procréation médicalement assistée [à l'étranger] est passible de 5 années de prison et 75 000 € d'amende » ; la seconde information indique que le congé parental du « parent » qui élève l'enfant avec la mère, père ou autre, voit sa durée allongée et sa rémunération plus élevée, ce qui donne des droits, si ce n'est une place (officielle), à la compagne d'une mère vivant dans un couple homosexuel.

Nous sommes face à nos patientes - la femme ou l'homme que nous sommes - avec sa vie, ses problèmes, ses difficultés à être... La tentation est grande *de ne pas entendre* ce qui est dit, de rester « technique » pour ne pas risquer de souffrir ; la tentation est grande *de ne pas prendre de recul* sur les faits de société et de rentrer directement dans les écueils de la manipulation des corps et des êtres. Il y a quelques années, j'ai participé comme représentante de la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) à des séances de travail organisées par la Sécurité Sociale afin d'harmoniser les cotations des

actes médicaux entre les différentes spécialités. Il a été décidé par les autorités de santé **de ne pas prendre en compte l'acte intellectuel de la consultation, seuls les actes techniques étaient considérés...** L'acte intellectuel de la consultation requiert du temps, entre autre. Or, le temps, c'est de l'argent ! En médecine aussi... car accorder du temps signifie être suffisamment nombreux, être suffisamment formés et être suffisamment rémunérés.

Comment entrer alors en communication, comment connaître la personnalité, la problématique, les attentes de nos patientes si nous ne pouvons leur accorder du temps ?

Et nous avons la prétention d'affirmer que des économies de santé peuvent être faites dans ce contexte (réduction des examens para-cliniques par exemple). Le pouvoir médical a été exorbitant à certaines périodes, c'est vrai, mais **mettre à mal la médecine et les médecins en les sous payant, en les méjugeant et en les discréditant en permanence ne pourra générer qu'une spirale d'indifférence, d'incompréhension, voire de cynisme.**

Je ne supporte pas l'idée qu'une médecine féminisée risque de payer les frais des excès passés, sans rien dire. Pour que nous puissions remettre la femme en position de **Sujet**, il faut nous tenir à distance de tout *ce brouhaha médiatico-médico-légal* qui, en nous préoccupant, nous empêche de penser dans la relation thérapeutique.

Il semblerait que des chiffres alarmants annoncent **la fin d'une médecine de la femme de qualité**, « à la française » : diminution de la qualité et de la durée de vie, augmentation des pathologies. La **gynécologie médicale** a été maintes fois par le passé sollicitée dans des campagnes de prévention, comme celle du cancer du colon, parce que ses performances en médecine préventive étaient bien connues. Il est évident que la société doit faire des économies en matière de santé, mais liquider une médecine préventive performante consacrée à la femme ne paraissait pas la priorité, car il s'agit pour la **gynécologie médicale** de rendre à la femme sa place de **Sujet**. Les quelques jeunes gynécologues nouvellement formés sont époustouflants de compétences ; je suis pleine d'espoir. Il est toujours temps de prendre de bonnes décisions et d'infléchir la pente des statistiques alarmantes.

Edith Laplane-Caillo

Gynécologue,

Membre de l'association EGA -
Être Gynécologue Autrement

1. AMP : Assistance Médicale à la Procréation

2. Marie Magdeleine Châtel, *Malaise dans la procréation*, Paris, Albin Michel, 1993.

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Si vous souhaitez être informé de la situation des Droits de l'Homme dans le monde, inscrivez-vous à la Newsletter de la FIDH sur www.fidh.org et consultez le blog de la FIDH "Gardons les yeux ouverts", blog.gardonslesyeuxouverts.org

Pour soutenir les actions de promotion et de défense des Droits de l'Homme de la FIDH à travers le monde, faites votre don en ligne sur www.fidh.org/dons ou envoyez un chèque à l'ordre de la FIDH à l'adresse suivante :

FIDH - Service Donateurs - 17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS

(Chaque don donne droit à une réduction d'impôts de 66%)

Violaine HUSSON

LA DOUBLE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ÉTRANGÈRES

Sarah, Fatima et tant d'autres n'ont pas voulu être mariées si jeunes ou ont refusé d'être mutilées, elles ont souhaité continuer à aller à l'école ou se sont battues pour avoir des postes à responsabilités dans leur pays. En France, Adama, Kate, Siva ont décidé de fuir leur conjoint violent, leur tante qui les tenait en situation d'exploitation, leur proxénète... Le prix à payer a été de perdre **leur droit au séjour**. « *Madame, vous devez quitter la France* » : interdiction de rester en France, plus de possibilité de travailler, plus de possibilité de payer son loyer. C'est l'engrenage, **elles ne sont pas protégées**, ne peuvent bénéficier d'un suivi social ; la spirale infernale continue, **elles sont isolées, peu visibles et pourtant, elles sont en France, vulnérables et dans une situation d'extrême précarité**.

« LA DOUBLE VIOLENCE », KÉSAKO ?

En étant une femme, vous êtes plus facilement confrontée à des situations de discrimination, voire de violence. **Étrangère, les textes de lois sont plus restrictifs à votre égard et emportent des conséquences sur l'accès aux droits, même les plus fondamentaux**. S'ouvre alors une perspective de vie qui débouche sur un problème cornélien : soit je reste avec l'auteur des violences, sous son emprise, et je peux espérer garder mon droit de séjour en France, soit je quitte

cette situation et je m'expose à une obligation de quitter le territoire français.

Parler des femmes étrangères victimes de violences sans les stigmatiser est un véritable parcours du combattant. **Non, toutes les femmes étrangères ne sont pas victimes de violences, mais certaines le sont**. Si on les pointe du doigt, on se confronte au regard accusateur de la société bien pensante qui ne veut pas que l'on fasse d'amalgame entre les étrangers et les violences. Mais, si nous ne parlons pas de ces situations, ces femmes restent complètement invisibles, sans espérer aucune aide, mise à l'abri ou protection. Les auteurs de violences continuent à exercer ces horreurs en toute impunité, puisque de toute façon, sans papiers, elles n'auraient soi-disant aucun droit en France. Alors parlons-en de ces situations ! Tout en rappelant systématiquement que **les violences concernent toutes les femmes, quelle que soit leur nationalité ou leur catégorie socioprofessionnelle**.

DES LOIS À RESPECTER ET À APPLIQUER

Si la situation des personnes étrangères victimes de violences a été prise en considération par le législateur à partir de 2003, il s'avère que les différents

textes, pourtant protecteurs et qui ont le mérite d'exister, **ne sont ni bien connus ni bien appliqués**. « *Madame, la loi, ça s'interprète* » explique un agent de préfecture. Oui, mais cette interprétation, c'est le rôle du juge, pas de la personne au guichet d'une administration pour refuser de prendre un dossier de demande de carte de séjour, ni de l'officier de police qui n'accepte pas de prendre la plainte d'une femme étrangère victime de violences conjugales de la part de son conjoint français.

Fanta, victime de violences conjugales, a quitté son mari français pour se protéger des coups et des viols quotidiens. La Préfecture a refusé de renouveler son titre de séjour suite à la rupture de la vie commune, considérant que les preuves des violences apportées n'étaient pas convaincantes. Le Tribunal administratif a considéré que la Préfecture a commis une erreur de droit et enjoint la Préfecture à lui délivrer un titre de séjour. Fanta se présente à la Préfecture munie de la décision de justice : l'agent au guichet lui indique qu'elle va recevoir un courrier. 15 jours plus tard, la Préfecture lui envoie une nouvelle obligation de quitter le territoire français. Fanta saisit le juge une seconde fois, qui de nouveau enjoint la Préfecture à lui délivrer un titre de séjour. Pas loin de 18 mois plus tard, Fanta vient enfin de se voir délivrer un récépissé...

Hawa a porté plainte pour violences conjugales. Les violences subies sont extrêmement graves : viols conjugaux, sévices, violences psychologiques. Quatre mois plus tard, sans nouvelle sur les suites de cette plainte, Hawa appelle le commissariat qui est étonné d'apprendre qu'elle n'a pas été convoquée, la plainte ayant bien été enregistrée.

Combien sont-elles à voir leur plainte classée sans suite, faute de preuves, alors même que ces plaintes étaient parfois accompagnées de certificats médicaux ou d'attestations de voisins ? Ces personnes, auteurs de telles violences, doivent être condamnées et ce quelles que soient la nationalité et la situation administrative de la personne victime.

Si des textes prévoient des possibilités de délivrance et de renouvellement de cartes de séjour pour des personnes étrangères victimes de violences conjugales,

ces lois restent insuffisantes car elles concernent exclusivement des personnes mariées. Or, de nos jours, de plus en plus de personnes vivent en concubinage ou ont conclu un pacte civil de solidarité. Seules les personnes ayant bénéficié d'une ordonnance de protection - mesure décidée par le juge aux affaires familiales en cas de danger, suite aux violences au sein du couple, et de besoin urgent de protection - obtiendront un titre de séjour, quelle que soit leur situation « maritale ».

Il est aussi consternant de constater que des textes existent mais que les pratiques sont tout autres. **Le ministère de l'Intérieur**, alerté sur cette question, a décidé d'écrire une note d'instruction en septembre 2011 à destination des préfets pour que ces derniers appliquent effectivement les lois. Espoir déçu : **les préfectures méprisent ces instructions, contournent le droit, agissent selon leur bon vouloir**, considérant que « *certaines femmes se font taper dessus pour obtenir un titre de séjour* » ou qu'ils « *ne sont pas pour la délivrance de cartes prostituées* » - comme si les femmes étaient des personnes prêtes à se faire tuer pour obtenir une carte de séjour. Mortes, à quoi cela leur servirait ?!

Mesdames, choisissez bien votre domicile avant de vous atteler à ce parcours semé d'embûches pour déposer une demande de carte de séjour, les pratiques étant très différentes d'un département à l'autre. Il est alors pertinent de rappeler la **Constitution française**, dans son article premier, qui dispose que « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion** ». L'égalité de tous, dites-vous ? Dans la pratique, nous sommes bien loin de cette égalité proclamée et rêvée...

L'ÉGALITÉ, UN COMBAT AU QUOTIDIEN

Et oui, en France, **les étrangers sont encore trop souvent perçus avant tout comme des délinquants, des clandestins**, et leur situation n'est pas prise en considération. Par exemple, lorsque des personnes sont victimes de la traite des êtres humains, l'État a tendance à les sanctionner ou à les éloigner du territoire plutôt que de les protéger. Cet échec est une conséquence directe **des politiques migratoires** aujourd'hui mises en œuvre en **France** et, plus largement, au sein de **l'Union européenne**.

Joy est une jeune fille qui a été victime de trafic. Elle a été condamnée plusieurs fois pour racolage passif. Au moment du dépôt de dossier à la Préfecture pour demander à être régularisée, l'agent d'accueil lui répond qu'elle constitue un trouble à l'ordre public.

Je me rappelle d'Aissetou, arrivant en novembre 2012, en tongs avec son fils de deux ans, en couche. Il faisait froid : comment pouvait-elle se concentrer pour me raconter son histoire alors que le soir même elle ne savait où trouver un toit et du lait pour son fils ?

Face à ces situations, des associations se sont mobilisées. Créée en 1939, **La Cimade** - association de solidarité active auprès des étrangers - forte de son expérience, a **décidé de mettre en place en 2004 une permanence spécifique à destination des femmes étrangères victimes de violences**. Cela répondait au besoin d'un accueil plus adéquat, confidentiel, avec des personnes spécifiquement formées à la question des violences. **La permanence femmes** a pour objectif d'accueillir et d'accompagner ces personnes afin, d'une part, de **les aider dans leurs démarches administratives et juridiques** et, d'autre part, de **les accompagner suite aux violences subies**, et ce en travaillant, notamment, en partenariat avec des associations spécialisées. Ainsi, pour les questions qui ne relèvent pas de la compétence de **La Cimade** (hébergement, suivi psychologique, social, médical, etc.), les personnes reçues sont orientées vers les structures adéquates.

Pour ces actions, **La Cimade**, mais également **les psychologues** présentes dans ces structures, ont travaillé en étroite collaboration avec **les commissariats d'Île-de-France**. **Ce lien a permis à des dizaines de personnes de parler de ce qu'elles avaient vécu et ensuite de porter plainte**. Ce type de partenariat inédit est essentiel pour accompagner au mieux les femmes dans ces démarches lourdes, complexes et fondamentales.

En Île-de-France, une équipe de 17 bénévoles, spécialement formées, accompagnent des personnes étrangères victimes de violences - des violences qui ont un impact sur leurs droits. L'accompagnement est long ; il nécessite de créer du lien, installer une certaine confiance pour raconter son histoire, donner sa véritable identité, travailler à la constitution d'un récit de vie en vue d'engager des démarches de demande d'asile, imaginer sur quel fondement juridique la demande de carte de séjour va être basée, accompagner la personne dans le dépôt de plainte... Ces démarches sont longues, mais elles sont plus difficiles à envisager lorsque la personne n'a pas de lieu où dormir, pas de quoi manger.

L'HÉBERGEMENT, UN PREMIER PAS POUR SE RECONSTRUIRE

En 2012, **La Cimade** a décidé de mettre en place un projet pour les femmes étrangères victimes de violences qui n'arrivaient pas à bénéficier d'un hébergement. **Seules les femmes complètement exclues du dispositif de droit commun peuvent, en fonction des places disponibles, bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement social à La Cimade**. Cette prise en charge globale (accompagnement social, juridique et hébergement) vise à permettre aux femmes qui en bénéficient **de retrouver leur autonomie, de leur laisser la place pour acquérir la confiance en soi nécessaire et les moyens d'avancer dans la découverte de leurs compétences et dans leur reconstruction**. C'est le résultat d'un travail complémentaire entre des bénévoles et des travailleurs sociaux de l'association.

Les premiers entretiens représentent une période délicate, où des murs de silence et de pleurs alternent avec des moments de grande loquacité, où la honte s'estompe lentement. Passée cette première phase nécessaire de mise en confiance, l'accompagnement peut se mettre en place. Il recouvre plusieurs domaines essentiels de la vie quotidienne.

En matière de santé, un soutien psychologique se montre souvent nécessaire car la précarité et les violences subies engendrent des fragilités psychologiques. En ce qui concerne le soutien à la parentalité, notre action consiste à aider les mères isolées à exercer leur autorité parentale, à assumer l'éducation de leurs enfants et aussi à organiser la rencontre des enfants avec leur père, dans un contexte où les espaces spécialisés avec des médiateurs sont en nombre insuffisant. Il nous paraît très important de proposer aux femmes des activités visant leur épanouissement personnel : cours de danse, inscription à la médiathèque, activités sportives (bowling, patinoire) ou culturelles

(théâtre). Nous les invitons également à participer à des événements culturels organisés par **La Cimade**. Ainsi, dans le cadre de notre **festival Migrant' Scène**, une femme a organisé et conduit la visite guidée d'un quartier de Paris qu'elle avait choisi, en l'occurrence, Château Rouge. Cette visite avait pour objectif de sensibiliser les participants (étudiants, journalistes, etc.) aux parcours de vie des personnes migrantes, aux difficultés administratives, aux obstacles rencontrés par les étrangers en France. **Sur le plan économique**, un point commun entre toutes les femmes accueillies est la précarité de leurs ressources. Il s'agit de soutenir leurs démarches pour qu'elles puissent se procurer les moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins. Quant à **l'insertion professionnelle**, il s'agit de permettre aux femmes accueillies de suivre une formation qui prenne en compte à la fois leurs souhaits et les compétences qu'elles possèdent ou voudraient développer, en cohérence avec un projet viable, qui fournisse des revenus stables et permette l'accès à un logement autonome.

Après six mois en moyenne d'accompagnement, ces femmes sont plus sereines et confiantes, **elles ont retrouvé la volonté de se mobiliser pour leur avenir et celui de leurs enfants**. Malgré leur fragilité psychologique, elles sont volontaires, et le soutien proposé donne des résultats très positifs. Leur volonté de réussir nous conforte dans l'idée que cet accompagnement avec hébergement est nécessaire pour qu'elles puissent enfin avoir accès à leurs droits et repartir sur de nouvelles bases.

Virginia Mamede
La Cimade

Si **La Cimade** peut mener de telles actions, c'est grâce au travail des bénévoles et salariés, à leur implication et à leurs compétences. Ces activités ne pourraient

avoir été développées sans le soutien financier de donateurs ou de fondations (notamment un appel à dons spécifique et le soutien de la **Fondation Seligmann**). Ces situations sont malheureusement encore beaucoup trop nombreuses, il faut en parler, il faut que l'on sache qu'elles existent : **que Kate n'a pas pu porter plainte contre son proxénète car elle ne connaissait que son alias, que Karima a été obligée de se prostituer pour payer sa carte de séjour, que le mari d'Ouma n'a jamais été condamné pour les actes de barbarie commis sur sa femme, que Jane et ses deux enfants dorment dans un local à poubelles depuis 2 mois...** nous espérons encore d'autres soutiens pour continuer et développer nos actions, parce que ces femmes, « elles le valent bien », que c'est important de « Gagner le cœur du monde », mais sur la terre certaines femmes ne sont pas au septième ciel, et que **La Cimade** et ces personnes victimes de violences auraient simplement envie de vous dire « Just do it » !

Ces femmes sont encore debout malgré des années de calvaire, à se battre pour leur dignité, pour accéder à leurs droits, pour que l'auteur des violences soit poursuivi, condamné, et qu'elles puissent **se reconstruire**, élever leurs enfants, apprendre à croquer la vie à pleines dents, travailler, s'acheter à manger, regagner de **l'estime** pour elles, réaliser qu'elles ont le droit de **vivre dignement** et de mener une vie professionnelle et personnelle en toute **liberté**.

Cette problématique des femmes étrangères victimes de violences, qu'elles soient demandeuses d'asile, en situation régulière ou en demande de régularisation, doit être plus visible, et les différents ministères doivent s'emparer de cette thématique. **La loi doit donc être appliquée et améliorée. Réclamons, exigeons plus d'égalité, de justice, de protection, pour toutes, sans distinction !**

Violaine Husson
Coordinatrice régionale
de l'action femmes de **La Cimade**

Prochain numéro d'Après-Demain
APRÈS-DEMAIN, ET APRÈS ?
à paraître en octobre 2013

Laurence ROSSIGNOL

LES FEMMES EN POLITIQUE

La présence des femmes en politique est loin d'être une évidence et ne résulte pas d'un processus naturel. **Le chemin fut long entre l'obtention du droit de vote et l'intégration dans les partis politiques.** Dans un cas comme dans l'autre, la France ne s'est pas illustrée pour être un pays particulièrement précurseur pour **le droit de vote des femmes** et se retrouve loin du peloton de tête des pays assurant la plus juste participation des femmes à la vie politique. Selon le classement du Forum Économique Mondial, la France est au 46^{ème} rang mondial.

Le point cardinal du **suffrage universel**, qu'est l'élection du Président de la République, a successivement fait élire sept présidents, qui ont tous en commun d'être des hommes blancs de plus de cinquante ans. Voilà le profil type de « l'homme politique » français !

UNE PARITÉ POSSIBLE EN 2350 !

La lenteur et le peu de chemin naturellement parcouru avaient conduit quelques mathématiciens, particulièrement facétieux, à situer la parité des femmes aux alentours de l'année 2350, si l'on suivait un accroissement naturel. En 1993, 6% de femmes siégeaient à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire, aussi peu qu'en 1946 ; ce constat illustre parfaitement le blocage des mentalités : rien ne bouge sinon par la loi. **C'est pourquoi la parité est un outil effectif pour atteindre l'égalité ;** idée qui s'est imposée sous l'impulsion d'un groupe de femmes des différents partis, auquel appartenaient **Yvette Roudy, Antoinette Fouque et Simone Veil.** Il faudra attendre une majorité parlementaire de gauche et **Lionel Jospin, Premier ministre, pour que l'idée devienne loi !**

Faisant suite à la modification de la Constitution pour y introduire le principe de la parité, **la loi promulguée en 2000 exige qu'il y ait autant de femmes que d'hommes candidats lors des scrutins de liste.** Elle

prévoit en plus **une pénalité sur le financement public des partis politiques pour les formations qui ne présentent pas 50% de femmes aux élections législatives.** Grâce à la loi de 2003, on compte dans les assemblées élues à la proportionnelle, telles que les conseils régionaux ou le Parlement européen, à-peu-près autant de femmes que d'hommes élus. Cependant, d'autres institutions restent des angles morts : les conseils généraux (13,8% de femmes élues), l'Assemblée nationale (18,5%) ou encore le Sénat (22,4%). **Même avec le scrutin de liste, le « plafond de verre » existe et persiste sur l'accès aux présidences de l'exécutif :** on ne trouve que deux femmes à la présidence des régions et six présidentes d'un conseil général. Parmi les maires de communes de plus de 100 000 habitants, six seulement sont des femmes... **La parité à l'Assemblée nationale dépend uniquement de la volonté politique des partis qui investissent des candidats.** Aux élections législatives de 2007, alors que le Parti socialiste a présenté 46,4% de femmes, l'UMP, quant à elle, en présentant seulement un quart de femmes aux élections, a préféré payer une amende de 4 130 000 € sur sa dotation publique annuelle plutôt que de respecter la loi. **En 5 ans, l'UMP a renoncé à 20 millions d'euros de financement public.** L'appareil achète ses hommes au prix fort !

Ces données illustrent un réel sous-développement démocratique. Tout cela n'avance pas assez vite. L'incitation ne suffit pas, et la parité n'est vraiment respectée que quand la loi l'exige et en fait une condition de la validité des listes. **La parité nécessite ainsi de nouvelles contraintes législatives,** comme le scrutin binominal paritaire dans les départements, **et l'ajout d'un certain nombre de sanctions,** telles que le retrait des subventions publiques aux partis qui ne respectent pas leurs obligations.

L'ENTRE-SOI MASCULIN, OU COMMENT CONTRIBUER AU SOUS-DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE !

Ce ne sont pas les électeurs mais les partis politiques qui sont responsables de ce *sous-développement démocratique*. On retrouve beaucoup de femmes élues dans des mairies de petites communes, précisément parce qu'elles échappent aux partis politiques. Dès lors qu'il s'agit de désignations de candidats à des élections politiques, ce sont les appareils des partis politiques qui ont la main. Or, **le système de cooptation des partis politiques n'est pas facteur de parité**, puisqu'il favorise les sortants, les élus eux-mêmes, ou leurs favoris. **Les partis politiques fonctionnent selon le principe de l'entre-soi masculin, rendant les femmes invisibles**. Combien de fois avons-nous entendu « *Des femmes ? Chez moi, il n'y en a pas* ». Ni les femmes ni l'absence de femmes ne se voient ! Si notre système est électoralement plus ouvert, et qu'il y a une parité visible dans le gouvernement, **les mœurs des sphères de pouvoir** - qu'il soit économique, politique, syndical, associatif, mutualiste - **demeurent toujours aussi archaïquement misogynes**.

De fait, les femmes consacrent moins d'énergie que les hommes à conquérir les appareils. **Les féministes scandinaves avaient identifié trois conditions pour réussir en politique : le temps, l'argent et les réseaux**. La conjonction de ces trois conditions détermine la réussite en politique. **Pas de chance pour les femmes, elles ont moins de temps, moins d'argent et moins de réseaux. Les femmes politiques subissent comme les autres les inégalités** quant au temps : double journée, gestion mentale du foyer, faible évolution de la répartition sexuée des tâches ménagères... Les inégalités économiques hommes-femmes se répercutent. Enfin, pour les réseaux, les deux premières inégalités les conditionnent : pour avoir un réseau, il faut du temps et de l'argent. Au regard de ces trois critères, les hommes sont favorisés puisqu'ils continuent de capter le temps, l'argent, et les réseaux.

Il est également nécessaire de déterminer l'influence de l'égalité politique sur les progrès de l'égalité sociale. **Et il ne suffit pas que des femmes s'engagent en politique pour que la condition de toutes les femmes s'en trouve révolutionnée. Encore faut-il que ces femmes politiques soient féministes, l'assument et le revendiquent**. La parité est destinée à mettre fin à une anomalie démocratique. Cependant, pour qu'elle transforme les rapports sociaux de sexe, les femmes politiques, dont la parité a favorisé la prise de responsabilités, doivent inscrire leur engagement dans cette perspective.

DIFFÉRENTES, DONC INCAPABLES ?!

Les commentateurs et les journalistes nous questionnent souvent pour savoir si les hommes et les femmes font de la politique différemment ? Par nature ou par essence, assurément non ! Mais, comme l'avait noté **Karl Marx**, « *les conditions matérielles d'existence déterminent la conscience* ». Or, **les conditions matérielles d'existence des femmes sont différentes de celles des hommes**. Le « sexe social » peut expliquer des comportements différents. J'ai observé, par exemple, que **les femmes n'ont pas le même rapport au temps que les hommes. Elles en ont moins à perdre en palabres, en rites, en « relationnel »**. La fameuse réunion informelle dans le bureau du patron, au cours de laquelle se nouent les décisions des jours à venir et les responsabilités qui seront redistribuées, a toujours lieu entre 19h et 20h30 - heure à laquelle les femmes sont, soit déjà parties s'occuper des enfants, soit regardent leur montre, rongées de culpabilité.

Par ailleurs, et selon mes remarques dans les assemblées où j'ai siégé, l'immense majorité des femmes en politique sont extrêmement assidues et appliquées. J'attribue en partie ces traits caractéristiques au fait qu'il y a toujours ce sentiment de ne pas être **totallement légitime et de devoir faire et refaire chaque jour ses preuves. Au demeurant, ce sentiment qu'elles ont n'est pas la projection subjective de leur propre paranoïa**. N'a-t-on pas entendu un sénateur UMP proposer au cours du débat sur la création du conseiller départemental **un scrutin binominal à l'essai**, et que ce dernier soit maintenu que « *si elles réussissent* ». Les femmes en politique ne sont jamais confortées dans leurs positions. D'ailleurs, il y a beaucoup de qualités « masculines » qui, « féminisées », vont devenir d'abominables défauts. On dira souvent d'une femme qui a de l'autorité qu'elle est sévère ou aigrie. En règle générale, j'observe que lorsqu'une femme développe une qualité « masculine », elle est accusée de la ridiculiser. **La politique aime les femmes féminines, « à leur place », dirait Annie Ernaux**.

C'est bien là l'enjeu du combat pour l'égalité : qu'aucun individu ne soit assigné à sa condition de sexe ou de naissance. Lorsque la France est passée d'un Secrétariat d'État à la condition féminine à un Ministère des Droits des femmes, a germé l'idée de parité - **une idée qui fait son chemin, qui doit encore franchir de nombreux obstacles, mais qui ne fera plus demi-tour !**

Laurence Rossignol
Sénatrice de l'Oise,

Vice-présidente de la région Picardie

Cendrine MARRO

ÉDUCATION : UNE ÉGALITÉ DES SEXES QUI RESTE À CONSTRUIRE

Aujourd'hui, il est devenu assez banal d'entendre dire, ou de lire dans un certain nombre de médias, combien **la lutte contre les discriminations**, dont les filles et les femmes sont particulièrement « objet » parce que filles ou femmes, doit passer par la mise à mal des stéréotypes qui perdurent dans notre société et **combien l'éducation scolaire et parentale ont un rôle fondamental à tenir dans l'accompagnement de cette démarche**. Mais au-delà des mots et des grands principes régulièrement énoncés, force est de constater que le chantier reste énorme, et justement, il est toujours à l'état de chantier, tant dans la société en général qu'à l'école en particulier.

ÉDUCER À L'ÉGALITÉ DES SEXES À L'ÉCOLE. QUELLES RÉALITÉS ?

L'Éducation nationale, censée être un des principaux artisans impliqués dans ce chantier, a manqué jusqu'à présent d'offensive globale concrète et efficace¹, bien qu'elle dispose depuis les années 70 d'un outil de taille, mais avec lequel malheureusement elle ne sait pas travailler : **la mixité**. Ce que reflétaient quelque peu les propos qui nous accueillait, en 2012², sur le site du Ministère de l'Éducation nationale (MEN) :

« L'égalité des filles et des garçons constitue pour l'Éducation nationale une obligation légale et une mission fondamentale. Réalisée dans les faits depuis que les écoles et les établissements sont devenus mixtes dans les années 70, la mixité scolaire ne recouvre pas pour autant une situation d'égalité entre les filles et les garçons. Trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires des filles et des garçons. L'éducation à l'égalité est une condition nécessaire à l'évolution des mentalités. »

En d'autres termes, et comme l'a déjà souligné **Nicole Mosconi**³ avant moi, si l'Éducation nationale, aux ambitions égalitaires clairement affichées et politiquement

portées depuis les années 1980⁴, a su imposer il y a **près de quarante ans la mixité à tous les établissements publics (loi Haby de 1975)**, elle n'a pas su inventer une culture de la mixité au service de l'égalité. Ce manque a été incontestablement contre productif en termes d'égalité des filles et des garçons à l'école, **favorisant plus que n'entravant l'activation et la perpétuation des discriminations de sexe**, déjà bien actives en dehors de l'école. De nombreuses recherches, menées de l'école maternelle au lycée, ont mis en avant ce manque ; elles ont montré combien **certaines pratiques pédagogiques et interactions en classe étaient non exemptes de messages sexistes, voire inégalitaires, exacerbant ainsi l'expression des stéréotypes et des normes de sexe tout en les légitimant** (cf. Nicole Mosconi, 1989 ; Claude Zaidman, 1996 ; Leila Acherar, 2003). Il en va de même des travaux portant plus spécifiquement sur les procédures d'orientation en conseil de classe et les perceptions des enseignant-e-s sur les décisions d'orientation (Duru-Bellat, 1999 ; Vouillot, 2007).

En fait, de même qu'historiquement, la mixité n'a pas été pensée en termes de réponse à un souci d'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes en devenir ; la question du développement, de **la mise en œuvre active et dynamique d'une culture de la mixité à l'école en tant qu'outil de l'égalité a beaucoup trop tardé à être entendue, au point que certain-e-s l'ont totalement occultée pour passer directement à une proposition de suppression de la mixité**⁵, l'accusant d'être source d'inégalités et, tout particulièrement, de nuire à la bonne réussite des garçons⁶. Voilà une vraie mauvaise réponse à une vraie bonne question. Ainsi que le montre l'histoire de l'accès des filles à l'éducation, **si la mixité n'entraîne pas automatiquement l'égalité, elle y contribue toutefois**, bien plus que la non mixité, source de traitements différents des individus et, ce faisant, de discriminations qui, au mieux, seront simplement rendues moins visibles par la situation de non mixité. N'oublions pas, comme le souligne **Antoine Prost** (1981), que

« **de toutes les révolutions pédagogiques du siècle** [le XX^e siècle], **la mixité est l'une des plus profondes.** Elle oppose l'école de notre temps à celle de tous les siècles précédents », et **qu'elle va de paire avec une réussite scolaire et universitaire des filles**, constituant une réelle conquête qui a marqué ce même siècle (cf. Christian Baudelot et Roger Establet, 1992).

La mixité est bien une avancée qu'il convient d'accompagner, de faire fructifier, pour produire cette égalité dont on a pensé à tort qu'elle découlerait « naturellement » de la mixité imposée. Or, comme se plaît à le répéter la sociologue **Margaret Maruani**, **il n'y a pas de pente naturelle à l'égalité des sexes. L'égalité des sexes, ça se pense, ça se travaille, ça se construit, et ce dès le plus jeune âge.** C'est bien ce que met en exergue le tout récent rapport sur l'égalité entre filles et garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance de **Brigitte Gresy et Philippe Georges**, remis le 28 mars 2013 à Najat Vallaud-Belkacem, qui insiste notamment sur la nécessité de former les personnels des crèches à cet effet, mais aussi **de mener une vaste politique de sensibilisation de la société et de responsabilisation des acteurs et des actrices concernant le monde des jouets, des vêtements, des livres et des médias.**

Développer une culture de l'égalité demande indéniablement de l'effort, particulièrement dans une société où **l'idéologie de LA différence des sexes**, couplée à celle de la complémentarité des sexes, demeure très prégnante et n'a de cesse de **faire planer le spectre de l'indifférence des sexes** et, ce faisant, **du chaos social/sociétal**, auquel serait susceptible de conduire « trop d'égalité ». C'est pourquoi, à mon sens, cet effort implique initialement de parvenir à se mettre à distance de cette idéologie de la différence des sexes, qui oriente nos représentations et nos conduites. Concrètement, **il s'agit de se libérer de l'emprise du genre** - genre que nous performons quotidiennement, quasiment, à notre insu, d'après les propos de la philosophe américaine **Judith Butler** (2006), et **qui nous empêche de penser pleinement l'égalité et de l'agir, soucieux que nous sommes de préserver cette sacro sainte différence et, de ce fait, notre identification, ainsi que celle d'autrui en tant que fille ou garçon, femme ou homme.**

SE LIBÉRER DE L'EMPRISE DU GENRE POUR PENSER ET AGIR L'ÉGALITÉ

Si en matière de lutte contre les discriminations liées au sexe et de promotion de l'égalité femmes/hommes, notre société a encore beaucoup à faire, il n'en demeure pas moins que de nombreuses choses ont été faites, et continuent de se développer et de progresser,

notamment, dans la recherche, grâce à **la reconnaissance de la légitimité des « études genre »**, bien engagées à présent en France. Néanmoins, elles ont fait l'objet d'attaques fin 2011 suite à la publication des manuels de « Sciences de la Vie et de la Terre » (SVT) à destination des élèves de Première Économique et Sociale (ES) et Première Littéraire (L). **Conformément aux nouveaux programmes, ces manuels ne faisaient que distinguer, tout en les « dé-biologisant », identité et orientation sexuelles, évoquant le rôle du conditionnement social et des stéréotypes dans cette entreprise qui nous conduit à devenir femme ou homme, et ce quelles que soient les pratiques sexuelles adoptées.** Ces faits, scientifiquement étayés, introduisant plus ou moins la distinction entre sexe et genre, n'ont pas été au goût de tout le monde. C'est ainsi que quelques quatre-vingts députés, suivis d'une centaine de sénateurs, ont exigé le retrait de ces manuels au motif que l'on naissait bien femme ou homme et que « **la théorie du genre** » - pourtant non directement évoquée dans les manuels en question - **n'était qu'une idéologie sans fondement scientifique, consistant à nier la réalité de l'altérité sexuelle de l'homme et de la femme.** Ces réactions vives, non pas des scientifiques, mais des politiques, illustrent bien cette prégnance de l'idéologie de la différence qui pose les limites de l'égalité des sexes, comme on le voit encore aujourd'hui via les manifestations concernant le mariage homosexuel.

Pour mes travaux de recherche, qui s'inscrivent dans le cadre des « études genre », j'analyse en termes d'emprise du genre le fonctionnement de cette idéologie qui fait obstacle à l'égalité ; emprise du genre qui prend appui sur les stéréotypes de sexe. Pour ce faire, je définis **le concept de genre comme un système hiérarchisant de normes de sexe interdépendantes, qui légitime les inégalités de sexe en les naturalisant, les recouvrant sous les habits de LA différence.** Ce système, qui concerne tant des attributs physiques et psychologiques que les conduites relationnelles entre les sexes, situe l'Un et l'Autre sexe dans un rapport de domination, où l'Un (le masculin) domine l'Autre (le féminin). **C'est donc en tant qu'ennemi principal de l'égalité que le genre est objet de mes recherches ; le genre et son socle, que constitue cette croyance, bordent LA différence des sexes à l'idée qu'il n'y a que deux sexes qui diffèrent « naturellement », à la fois au niveau biologique et psychologique** (Marro, 2010). Cette croyance est postulée source de multiples inégalités « invisibilisées » par une survalorisation trompeuse de différences, fortement exploitées par les médias ; des différences censées relever d'un ordre « naturel », voire cosmique⁷. **Cet ordre du genre nous définit socialement en tant**

qu'êtres sexués au regard de cette différence, dans un rapport asymétrique, inégalitaire. Il nous incite à nous y situer et à y situer autrui durant notre socialisation, tant dans la famille qu'à l'école, par le biais d'une série d'attributs psychologiques et de conduites à adopter, correspondant aux normes de sexe sur lesquelles il s'appuie et qui socialement sont valorisées de manière inégale sur l'échelle générale des valeurs, comme le soulignent les travaux de **Françoise Héritier** (2002) sur la valence différentielle des sexes. Dans cette perspective, **combattre les inégalités de sexe, c'est lutter contre la prégnance de la croyance personnelle de chacun-e en LA différence des sexes, que je postule être à l'origine de l'emprise du genre sur nos représentations et nos conduites.** Cette emprise via le concept de dépendance/indépendance à l'égard du genre (DIG), avec lequel je travaille (Marro 2012), est assimilée à un processus psychosociologique de perception sociale qui produit une illusion d'optique, qui nous rend plus ou moins aveugle aux inégalités, dont sont porteuses les différences de sexe. **La dépendance à l'égard du genre (DG) renvoie à une perception de la réalité sociale environnante, prioritairement en termes de différences de sexe** (sans traduction immédiate en termes d'inégalités ; on est pris dans l'illusion idéologique de la différence), alors que **l'indépendance à l'égard du genre (ID) renvoie elle à une sensibilité plus grande aux inégalités de sexe** (les différences sont traduites en termes d'inégalités et ne sont plus « protégées » par l'idéologie de LA différence). La DIG renvoie ainsi à une certaine mesure de la sensibilité interindividuelle à l'inégalité⁸, aux discriminations de sexe - sensibilité variable chez un même individu suivant les contextes (famille, école, travail) et les situations. **Dès lors, lutter contre les discriminations, penser et agir l'égalité des sexes, impliquent de travailler à favoriser l'indépendance à l'égard du genre.**

Cendrine Marro

Maîtresse de conférences

Psychologie et Sciences de l'éducation,

Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND)

Références bibliographiques

Leila Acherar, *Filles et garçons à l'école maternelle*, Rapport pour la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Académie de Montpellier, 2003.
Christian Baudelot, Roger Establet, *Allez les filles !*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.
Judith Butler, *Défaire le genre*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006.
Marie Duru-Bellat, « Les choix d'orientation : des conditionnements sociaux à l'anticipation de l'avenir », in Y. Lemel et B. Roudet [Eds.], *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.116-150.

Brigitte Gresy, Philippe Georges, *Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance*, Inspection générale des affaires sociales [missionnée par le Ministère des Droits des femmes], mars 2013. Téléchargeable gratuitement sur le site du Ministère des Droits des femmes.

Françoise Héritier, *Masculin/Féminin II - Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.

Cendrine Marro, « Sexe, genre et rapports sociaux de sexe », in Anne Olivier [Dir.], *Sexe, genre et travail social*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.35-47.

Cendrine Marro, « Repérer les inégalités que masquent les différences », *Les Cahiers pédagogiques*, n°487, février 2011, p.51-52.

Cendrine Marro, « Dépendance-indépendance à l'égard du genre. Penser l'égalité des sexes au-delà de la différence », *Recherche & formation*, n°69, 2012, p.65-80.

Nicole Mosconi, *La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant ?*, Paris, PUF, 1989.

Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation depuis 1930 [T.4]*, Nouvelle Librairie de France, 1981.

Françoise Vouillot, « L'orientation aux prises avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, n°18, 2007, p.87-108.

Claude Zaidman, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 1996.

1. Bien des textes officiels incitatifs émanant du MEN sont produits régulièrement, mais ils sont peu contraignants, peu consultés, peu appliqués.

2. Page « Dispositifs ministériels - Égalité des filles et des garçons ». Nous verrons un peu plus loin que le texte a été aujourd'hui légèrement modifié.

3. Cf. notamment Cendrine Marro, Françoise Vouillot, « Quelques concepts clefs pour penser et former à la mixité », *Carrefours de l'éducation*, n°17, 2004, p.3-21 ; et plus récemment, Cendrine Marro, *Comment inventer une culture de la mixité à l'école ?*, Conférence aux journées de l'intersyndicale femmes, Bourse du Travail de Paris, vendredi 18 mars 2011.

4. Avec, depuis 1984, la signature de conventions interministérielles pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, dont la 5^{ème} version vient d'être signée le 7 février 2013 par George Pau-Langevin, ministre déléguée en charge de la réussite éducative, et Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes. Si, depuis 1989, la promulgation de la loi d'orientation (Loi n°89-486 du 10 juillet 1989, dite « loi Jospin ») sur l'éducation précise bien que « les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes », l'adoption récente (mars 2013) de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République réaffirme ce principe en insistant sur la nécessité d'une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, de l'éducation au respect mutuel et le principe d'une plus grande prise en compte de la mixité des filières de formation dans l'orientation des élèves.

5. Cf. Michel Fize, *Les pièges de la mixité scolaire*, Presses de la Renaissance, 2003. Cette suppression nous semble bien peu réaliste mais sait-on jamais ? Les mauvaises idées ont parfois la vie longue. C'est ce qui explique peut être que sur le site actuel du MEN, la phrase « la mixité scolaire ne recouvre pas pour autant une situation d'égalité entre les filles et les garçons » ait été supprimée.

6. C'est ainsi qu'en 2003 un rapport de synthèse des travaux scientifiques questionnant la mixité ait été demandé à Catherine Marry, sociologue au CNRS (rapport PIREF : *Les paradoxes de la mixité filles-garçons à l'école. Perspectives internationales*. Disponible sur Internet).

7. Cf. l'important succès du livre de l'Américain John Gray : *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus*, paru en 1992, et de ses diverses déclinaisons, y compris théâtrales.

8. Un questionnaire permettant cette mesure est en cours de réalisation.



Le site de la Fondation Seligmann

www.fondation-seligmann.org

Après-
demain

Le site Internet de la Fondation Seligmann a été restructuré afin d'apporter une meilleure visibilité aux engagements et aux différentes actions de la Fondation, à Paris, dans l'Essonne et en Seine-Saint-Denis, et de vous faciliter l'accès au journal *Après-demain*.

La Fondation Seligmann a, ainsi, le plaisir de vous proposer, en plus de l'offre papier traditionnelle, deux nouvelles offres : une offre numérique seule et une formule intégrale (papier et numérique), avec l'accès à un espace abonné privilégié.

Les archives d'*Après-demain* de 1957 à 2009 sont disponibles gratuitement sur le site Internet pour vous permettre d'effectuer des recherches. *Après-demain* est témoin et porteur de débats d'idées et de réflexion sur l'histoire et l'évolution politique, économique et sociale de ce dernier demi-siècle. Cette source documentaire, prenant en compte les différentes problématiques d'actualité de la société, est à votre disposition pour compléter vos connaissances, alimenter vos recherches et élaborer vos dossiers pédagogiques.

Vous pouvez également télécharger sur le site Internet les fiches de demandes d'aides et les fiches projets pour le concours.

Après-
demain

BON DE COMMANDE

Commandez en ligne sur www.fondation-seligmann.org (rubrique Après-demain) :
vous pouvez vous abonner, acheter des numéros et télécharger les articles parus depuis 2010.

Commandez par courrier

Règlement à adresser à : **Après-demain – BP 458-07 – 75327 Paris Cedex 07**
Accompagnez votre bon de commande d'un mandat administratif ou d'un chèque.
Vous recevrez une facture sous huitaine.

	Offre papier	Offre numérique	Formule intégrale
<i>Descriptif des abonnements</i>	Recevez chaque trimestre le journal <i>Après-demain</i> chez vous.	Retrouvez chaque trimestre le journal <i>Après-demain</i> sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).	Recevez chaque trimestre le journal <i>Après-demain</i> chez vous et sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).
Abonnement annuel* :			Tarif unique de 54 €
- Ordinaire	34 €	34 €	
- Etudiants, syndicalistes	26 €	26 €	
- Groupés (5 et plus)	26 €	-----	
- Etranger	51 €	34 €	
	Version papier	Version numérique	
Prix du numéro* :			
- France	9 €	9 €	
- Etranger	11 €	9 €	
Collections reliées* :			
- Des numéros par année avant 2007	34 €	-----	
- Collections reliées des années 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012	60 €		

*Remise librairie : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Ma commande :

Montant total de la commande :€

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

Contactez-nous : apres-demain@fondation-seligmann.org

Rokhaya DIALLO

LE FÉMINISME À L'ÉPREUVE DU MULTICULTURALISME

Depuis quelques années, la question des violences faites aux femmes fait l'objet d'une attention toute particulière. Des *tournantes* dénoncées il y a quelques années, aux *crimes d'honneur* attribués aux hommes d'origine étrangère, en passant par les différentes lois interdisant le port de voiles au nom de la *dignité des femmes*, rarement la condition féminine a autant monopolisé le débat médiatique et politique. Mais si l'on y regarde de plus près, c'est la condition de certaines femmes qui semble focaliser toutes les attentions.

LE SEXISME, C'EST LES AUTRES !

La philosophe **Élisabeth Badinter**, ardente défenseuse de la cause féminine, ne conçoit pas « *de mettre sur le même plan la violence contre les femmes observée dans les États démocratiques et celle observée dans les États patriarcaux, non démocratiques. Dans ces derniers, la violence contre les femmes est une violence fondée sur des principes philosophiques, traditionnels et religieux qui sont à l'opposé des nôtres* », alors que « *la violence à l'égard des femmes dans nos sociétés est tout à fait contraire à nos principes.* »¹ Selon cet étonnant constat, les sociétés « non démocratiques » seraient intrinsèquement sexistes, alors que dans nos sociétés, éveillées aux lumières de la démocratie, les violences faites aux femmes ne seraient qu'accidentelles, relevant, d'après l'intellectuelle, d'une « *pathologie psychologique et sociale* ».

C'est souvent ces cultures étrangères que l'on croit identifier parmi les moteurs des femmes françaises qui choisissent de rendre leur religion visible à travers le port d'un foulard. Et ce n'est sans doute pas

un hasard si la même **Élisabeth Badinter**, très engagée en faveur de l'exclusion d'une puéricultrice de la crèche associative *BabyLoup*, a exprimé une grande inquiétude lorsque la justice a considéré que le droit ne permettait pas de porter atteinte à la liberté religieuse de l'employée. La philosophe explique alors que celle-ci pouvait « *devenir une image structurante, un modèle, un symbole, une représentation partielle de l'image de la femme* »². **Élisabeth Badinter** figure pourtant parmi les principaux actionnaires du groupe *Publicis*, dont les publicités sexistes - montrant notamment des femmes dévêtues et/ou réduites à leurs qualités plastiques - sont érigées en grand format sur tous les murs du monde.³ **Comment peut-on craindre la mauvaise influence des musulmanes voilées sur d'innocents enfants sans n'aucunement questionner celle de ces femmes-objets auxquelles ils sont exposés à tous âges à travers les médias et la publicité ?**

Plus étonnant encore, la comparaison « sélective » de phénomènes internationaux par les féministes engagées contre le port de signes religieux féminins. À l'époque des débats sur le port du foulard à l'école, en 2004, nombreuses sont celles qui se sont saisies sans gêne de l'exemple des femmes afghanes ou iraniennes pour culpabiliser les Françaises voilées, sans qu'on ne les entende s'inquiéter du recul **des droits des femmes** sous l'ère Bush.

« Le féminisme » à géométrie variable détermine vraisemblablement la frontière entre un sexisme culturellement acceptable et un autre intolérable. Quelle logique laisse penser que le sexisme relève, chez certains, de principes culturels et serait, chez d'autres, totalement détaché de tout héritage culturel ?

UN « FÉMINISME » À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Désormais, l'égalité femmes-hommes, présentée comme une valeur structurante de l'identité française, permet de mener une véritable offensive contre les « nouveaux sexistes ». Des hommes politiques, peu connus pour leur féminisme, se découvrent une vocation de porte-drapeaux de l'« anti sexisme », derrière lequel ils s'abritent pour véhiculer des discours pourfendant les cultures minoritaires, en particulier l'Islam. Les débats ayant précédé l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public ont converti certains de nos représentants politiques au féminisme : **au nom des droits des femmes, il leur a semblé urgent de sauver les femmes « opprimées » du port du voile intégral.** Que certains de ces nouveaux défenseurs de la cause féminine se soient opposés par le passé à la réforme de l'IVG et de la contraception ne semblait étonner personne ; ni le fait que ce « féminisme » à géométrie variable soit manifesté par des élus qui siégeaient, sans états d'âme, dans une assemblée où trônaient alors 82% d'hommes.

D'ailleurs en 2011, **Claude Guéant**, ministre de l'Intérieur, avait refusé la nationalité française à un homme marié à une Française depuis 4 ans (condition qui aurait dû donner lieu à l'octroi de sa nationalité), jugeant que cet Algérien avait une « *conception dégradante* » de la place de la femme dans la société, allant à l'encontre des « *valeurs fondamentales* » de la société française, parce qu'il empêchait notamment sa femme de sortir seule, de prendre la parole sans son autorisation ou encore de travailler. **Si tous les citoyens français étaient jugés à l'aune de leur attachement à l'égalité femmes-hommes, notre pays verrait sans doute le nombre de ses ressortissants chuter drastiquement.**

Ce positionnement, que l'on peut qualifier de « **féminisme opportuniste** », ne sert qu'à masquer les problèmes dont souffrent la majorité des femmes, au détriment du « *garçon arabe* », pour citer **Nacira Guénif-Souilamas**, accusé de tous les maux du monde.

L'élan féministe national, qui semblait s'être emparé de la France lors des différents débats sur les voiles musulmans, était-il en congé lors des premiers temps de « l'affaire » **Dominique Strauss-Kahn**, accusé de viol ? D'emblée, **face à cet homme puissant, c'est la crédibilité de Nafissatou Diallo, la femme de chambre accusatrice, qui a été attaquée** : le Président du FMI aurait pu avoir accès à tant de femmes, pourquoi se contenterait-il d'une pauvre femme de ménage ?

Alors que **Jean-Marie Le Guen** assimilait les allégations de la jeune femme à des « hallucinations », tous se montraient scandalisés par le traitement infligé à leur ami, dont témoignent les photos qui le dévoilaient menotté, tête baissée.

Des solidarités similaires s'étaient révélées au cours de « l'affaire » **Polanski**. Le ministre **Frédéric Mitterrand** avait excusé l'attitude du réalisateur par son statut artistique, tandis que le philosophe **Alain Finkielkraut** n'avait rien trouvé de mieux que d'expliquer que la fille, violée par le cinéaste, paraissait bien plus âgée que ses 13 ans ! **Si les hommes musulmans sont tenus de respecter les droits des femmes, ceux-ci semblent devenir accessoires lorsque les intérêts des puissants sont en jeu...**

LE FÉMINISME N'EST PAS CULTUREL

La lecture des médias tend à alimenter la curieuse impression que les femmes dites « des quartiers » vivent dans un monde parallèle, obéissant à des règles particulières, et sont victimes du sexisme bien spécifique de « leurs » hommes, qui n'a bien évidemment aucun lien avec celui qui sévit dans le reste de la société...

Impression renforcée par des actions telles que la *journée de la jupe*, créée par l'association *Ni Putes Ni Soumises*, que sa Présidente, **Sihem Habchi**, justifiait ainsi : « *Lorsque je suis en jupe, je remarque, oui, que les hommes me regardent. Lorsque je suis en jupe, je me sens femme, oui, aussi dans mon propre regard. Lorsque mes sœurs, à Vitry ou ailleurs, tentent d'en faire de même, elles se font traiter de putes. Elles bravent l'interdit en arborant trop de liberté et de féminité.* »⁴ Outre le fait que cette allégation colporte de bien naïfs poncifs sexistes - la valorisation du corps des femmes passerait nécessairement par le regard des hommes, et la « féminité » se résumerait à son aspect le plus caricatural, à savoir le port d'une jupe, d'ailleurs dénoncée par les féministes des années 1970 - **elle sous-tend l'idée que seules les femmes, issues de certains quartiers pauvres, subiraient le sexisme.** L'ancienne ministre **Chantal Jouanno** n'avait-elle pas avoué que, lasse d'entendre des propos « déplacés » lorsqu'elle osait arborer une jupe à l'Assemblée nationale, elle avait fini par y renoncer ? Si on ne peut nier qu'il existe dans les quartiers populaires, où vivent de nombreux descendants d'immigrés, des violences inacceptables, **certaines mouvements associatifs entretiennent l'idée que leurs habitantes sont victimes d'un sexisme spécifique, sans aucun lien avec celui qui traverse le reste de la société.**

Ces associations ne dénoncent, d'ailleurs, que trop rarement **les aspects usuels du sexisme** dont souffrent la plupart des femmes. **Lorsque des femmes voilées le sont par contrainte, c'est intolérable, mais ni plus ni moins que toute autre contrainte sexiste.** Celles qui font le choix de ce vêtement ne devraient pas être ainsi pointées du doigt.

Il est urgent de rappeler que le fait d'être féministe n'a pas de lien particulier avec une culture ou avec une religion, quelle qu'elle soit. Le monde dit « occidental » se conçoit comme le référent des valeurs relatives aux droits humains et à **l'égalité femmes-hommes** en particulier, **mais il y a bien des femmes qui se sont battues pour leur égalité en dehors du carcan religieux judéo-chrétien.** C'est **l'ethnocentrisme** qui conduit des féministes non musulmanes et non voilées à douter de femmes qui portent le foulard musulman. En 2005, lors de la manifestation du 8 mars pour les droits des femmes, certains collectifs féministes ont interdit aux femmes voilées de défiler à leurs côtés, les expulsant *manu militari* des cortèges et leur ôtant ainsi le droit de s'exprimer. **C'est l'ethnocentrisme qui pousse certaines militantes des droits des femmes françaises, n'appartenant pas aux groupes ethniques ou religieux minoritaires, à se concevoir comme étant naturellement porteuses de valeurs universelles, à imaginer que les femmes qui portent un foulard musulman sont non seulement plus dominées que les autres, mais indignes de porter des revendications féministes.**

Rappelons que les distinctions vestimentaires entre les hommes et les femmes ne se réduisent pas à des foulards. Nous vivons dans une société où il est tout à fait admis que les hommes et les femmes s'habillent différemment. Les hommes non musulmans et les femmes non musulmanes fréquentent des magasins différents pour se vêtir, sans que cela ne soit nécessairement justifié par des différences morphologiques. C'est le choix de société qui brandit ainsi des marqueurs vestimentaires de genre. Ces symboles invisibles ne sont pas perçus comme des signes de domination, parce que culturellement acceptables. **Pourquoi considérer que le foulard est davantage un instrument de domination ou une entrave au féminisme qu'une jupe ou des talons hauts - qui sont aussi sources de douleurs pour les femmes ?** Les femmes qui portent des chaussures ou tenues inconfortables, ou qui ont recours à la chirurgie esthétique, le font pour se conformer à des canons de beauté, imposés par un rapport de genre, et ce parfois au risque de leur santé, voire de leur vie, comme l'a révélé le scandale des prothèses mammaires *PIP*, contre lequel peu de voix féministes se sont insurgées.

Alors que les médias, à grand renfort de sensationnalisme, dénoncent des pratiques d'un « autre âge » et relaient *les cris d'orfraie* poussés par nos politiques, dont l'énergie « anti sexiste » semble vouée à lutter contre des morceaux de tissu, **une femme meurt tous les trois jours et demi sous les coups de son compagnon.** Pendant ce temps, la plupart des 75 000 viols, qui ont lieu chaque année, ne se déroulent pas dans les sombres caves des cités, mais dans le cadre de relations conjugales. Et les « Monsieur tout le monde » sont sans doute plus nombreux parmi les auteurs de ces violences que les barbus salafistes ou caïds de banlieue. **La violence contre les femmes n'est ni l'apanage des pauvres de « banlieue » ni le fait de minorités culturelles ; les chiffres prouvent chaque année qu'elle a cours dans tous les milieux sociaux.**

Cette focalisation ne fait que détourner l'attention du **sexisme**, pourtant si ordinaire en France. **La lutte contre le sexisme doit se concevoir de manière transversale**, il est impératif de lutter de manière équivalente contre **toutes les formes du sexisme** et surtout de ne pas considérer la voix de certaines femmes comme indigne d'attention. Ces femmes doivent pouvoir exprimer elles-mêmes leurs revendications et être respectées comme des êtres humains à part entière. Le slogan ***Mon corps m'appartient***, que scandaient les féministes dans les années 1970, est applicable à toutes les femmes, quels que soient leurs choix vestimentaires ou religieux : **chaque femme doit pouvoir librement disposer de son corps.**

Tant que les féministes les plus visibles dans la sphère publique, les politiques et les médias détourneront le regard de la majorité des responsables des violences faites aux femmes pour n'accuser qu'une partie de la population, tant qu'ils refuseront d'ouvrir les yeux sur la cruelle banalité des agressions, dont sont victimes des centaines de milliers de femmes chaque année en France, ces femmes, nos amies, nos collègues, nos voisines, seront condamnées à l'invisibilité.

Rokhaya Diallo
Éditorialiste

1. « La vérité sur les violences conjugales », *L'Express*, 20 juin 2005.

2. « Banaliser l'image de la femme voilée, c'est l'ériger en norme », *Le Monde*, 28 mars 2013.

3. Lire « Un féminisme sélectif » par Leila Belkacem, *Les mots sont importants.net*, 17 juin 2010, <http://lmsi.net/Un-feminisme-selectif>.

4. Texte rédigé par Sihem Habchi le 25 novembre 2010.

Exemple à suivre

Dans chaque numéro, nous vous proposons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.

A. D.

POUR DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS HORS LA RUE

ALLER À LA RENCONTRE DES JEUNES EN DANGER

Nous débarquons du RER à cette station de Seine-et-Marne, et ce matin il fait très beau. Nous éloignant de la zone commerciale du centre ville, nous longeons une voie rapide sur un petit kilomètre. **C'est au niveau d'un croisement de route qu'on aperçoit des cabanes agglomérées sur un terrain accidenté.** Des hommes ramassent des débris qu'ils chargent dans une benne. À l'entrée du *platz*, sur un petit chemin de terre, une femme mince en jupe longue et veste de cuir nous interpelle en roumain ; nous échangeons quelques mots. Un peu plus loin, nous rencontrons la femme de la première cabane du *platz*, que nous sommes venues voir. Nous nous serrons la main ; nous entamons la conversation. **Nous sommes venus pour parler de son fils adolescent et proposer notre présence lors d'un épisode judiciaire qui inquiète la maman.** La femme de l'entrée nous a rejoints. Pendant notre conversation, des enfants et des jeunes circulent autour de nous et viennent nous serrer la main.

Ensuite, nous cherchons à discuter avec un jeune, qui s'est récemment blessé la main, pour nous assurer de son suivi médical. Nous sortons donc du terrain et nous nous engageons vers une aire de jeux, de l'autre côté de la route. Sur le petit terrain de foot, nous trouvons le groupe que nous cherchions. Quelques ados tapent dans un ballon pendant que des

petits font du saute-mouton ou escaladent le grillage avec une facilité impressionnante, rivalisant d'agilité pour *frimer* devant nous ! Nous extrayons avec difficulté le blessé de ses tirs au but pour lui dire quelques mots, avant de repartir vers notre RER...

L'après-midi, nous voici aux abords de l'Opéra de Paris. *Bingo !* Trois petites silhouettes sillonnent le trottoir à cent mètres de nous. Nous les rattrapons pour leur parler ; nous connaissons l'un d'eux. Mais lorsque nous les abordons, ils nous esquivent et se mettent à courir... avant d'être sûrs que nous ne leur voulons pas de mal. **Et en effet, nous cherchons simplement à discuter. Nous nous enquêrons de leurs noms ; nous comprenons qu'ils ont faim.** Une petite *virée* dans le magasin d'alimentation le plus proche nous permet de leur offrir des *sandwiches* et de boire ensemble des *sodas*, debout sur le trottoir, le temps d'une conversation. **Nous les invitons chaleureusement à venir nous voir à Montreuil le lendemain, au centre d'accueil de jour d'*Hors La Rue*, et à participer à l'activité escalade. Seront-ils là ?**

CONSTRUIRE AVEC EUX UN AVENIR HORS LA RUE

Pendant ce temps, à Montreuil, **au centre de jour d'*Hors La Rue***, le cours de français s'est déroulé pour la petite dizaine de **jeunes mineurs isolés** présents aujourd'hui. Les **bénévoles**, qui donnent le cours de

français, notent leurs progrès dans un classeur. Après quoi, l'éducateur, assigné « maître de maison » pour la journée, les emmène faire des courses, en vue d'une préparation collective du déjeuner. **Il est arrivé qu'un jeune mange très peu, ayant du mal à s'habituer à une nouvelle alimentation, mais le jour où il s'illumine et se ressert trois fois - parce que « c'est comme au Bangladesh ! » - c'est alors gratifiant.** Le jour de l'atelier cuisine, l'association embaume ; les spécialités culinaires de deux ou trois pays sont mises à l'honneur le temps du déjeuner : ce jour-là, les jeunes ont préparé de la *tchoutchouka*¹, un *tchèpe*² et un gâteau à l'ananas.

L'après-midi, après le repas, les activités varient. Depuis deux mois a commencé l'activité escalade, encadrée par deux éducatrices et un professeur d'escalade, à Pantin. **C'est l'occasion de voir se dévoiler des traits de personnalité, à travers la pratique : intrépidité ou prudence, volonté de protéger, persévérance, bonne volonté...** Certains autres jours, au centre, il y a une activité de formation sur les problèmes de santé ; nous faisons aussi des dessins ; nous mettons de la musique ; nous regardons un film ; nous allons jouer dans un parc... mais toujours dans un climat sécurisant, dans un encouragement à la communication avec les autres jeunes, sous le regard bienveillant et attentif des éducateurs.

REPÉRER, ACCOMPAGNER, MILITER

Le centre de jour, c'est un sas entre la rue et la possibilité d'une meilleure situation ; c'est la possibilité de prendre une douche et de laver ses affaires, de se reposer, de se poser dans l'enfance quelques heures ; c'est s'entretenir avec une psychologue, être accompagné par les éducateurs dans ses démarches auprès des administrations.

Voilà à quoi ressemble, au jour le jour, l'action d'*Hors La Rue*, dont le travail éducatif se divise entre deux espaces : le centre d'accueil de jour, où des jeunes, qui seraient autrement à la rue, trouvent un lieu d'accueil et de repos, et des ressources de diverses

natures ; et le travail de terrain. Celui-ci s'effectue sur les lieux d'habitation ou sur les lieux parisiens d'activité des jeunes. Il permet de repérer les mineurs en danger et de tenter de les accrocher. **Le but est d'établir la confiance et de se faire reconnaître comme adulte bienveillant, capable de les aider, pour déboucher sur une relation plus durable** qui, elle, permettra de construire un projet éducatif pérenne. Avec pour mission fondamentale d'accompagner vers le droit commun les mineurs isolés ou mal accompagnés, qui se trouvent en situation migratoire, ***Hors La Rue* a suivi 206 jeunes en 2012.** Cette mission se traduit par la relation quotidienne avec ces jeunes ou leur environnement familial, et par un temps important consacré au contact des institutions de protection de l'enfance, pour tenter d'aboutir à des mises à l'abri et d'obtenir l'accès à l'école, à des formations professionnelles et aux soins médicaux.

Hors La Rue ne travaille pas que sur le terrain ; une partie importante de son activité et de sa raison d'être réside dans un travail de plaidoyer. Son adhésion à des collectifs d'associations, comme le collectif *RomEurope* et le collectif *Ensemble* contre la traite des êtres humains, lui permet de mieux porter ses engagements. Bénéficiaire de nombreux soutiens, dont celui de l'Union européenne, toute une partie de son activité consiste également à la participation à des projets européens. Tout ce travail à caractère plus institutionnel qu'éducatif répond, de même, à la mission originelle de l'association : **favoriser et rendre effectif l'accès au droit des mineurs étrangers en danger dans un contexte migratoire, en accord avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.** Dans le cadre de la protection de l'enfance, elle s'attache donc à protéger, prévenir, intégrer et lutter contre les exclusions sous toutes leurs formes.

Hors La Rue
www.horslarue.org

1. Appelée également salade cuite au Maroc.
2. Ce plat est originaire du Sénégal.

Pour une lecture plus approfondie et plus détaillée concernant l'action, le public et le fonctionnement d'*Hors La Rue*, le rapport d'activités 2012 est disponible sur la page d'accueil du site Internet de l'association : www.horslarue.org.



Attribution des Bourses 2012-2013 de la Fondation Seligmann

La FONDATION SELIGMANN décerne à la fin de chaque année scolaire plusieurs bourses d'une valeur de 1 000 euros chacune permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, de réaliser un projet traduisant leur désir du « Vivre ensemble » et leur refus du racisme et du communautarisme.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le jury, présidé par Mme Mondane Colcombet, Vice-présidente de la FONDATION SELIGMANN, a décerné, le 22 mai 2013, quinze bourses à six projets portés par des établissements de Paris, cinq projets de l'Essonne et quatre projets en Seine-Saint-Denis. Ces projets sont, pour la plupart, menés dans un cadre pluridisciplinaire associant souvent plusieurs classes ou niveaux, voire l'ensemble d'un établissement, en particulier lors de la mise en place de la médiation par les pairs.

Les lauréats* de Paris :

- **Collège Valmy à Paris 10^{ème}** : avec l'aide de leur professeur de Français Langue Seconde, des enseignants de musique et d'arts plastiques, ainsi que de la Maison du geste et de l'image, les 14 élèves issus de 11 pays différents de la classe d'accueil ont conçu un remarquable film « Cadeaux sans frontières », à la fois en français et dans leur langue d'origine, sur une musique électro.
- **Lycée Technologique Jules Siegfried à Paris 10^{ème}** : afin de favoriser l'ouverture d'esprit, l'échange et l'acceptation de l'autre, 25 élèves de Terminales technologiques sont amenés à réfléchir sur les erreurs passées ou présentes, notamment sur le totalitarisme, avec des visites dans les musées, un séjour à Limoges au musée de la Résistance et au village d'Oradour-sur-Glane, et l'étude de documents.
- **Lycée Professionnel Gaston Bachelard à Paris 13^{ème}** : une semaine « citoyenne » a été organisée dans l'établissement pour sensibiliser l'ensemble des 300 élèves à la citoyenneté, à la lutte et la prévention des discriminations, et ainsi, au regard de la diversité des origines des élèves, favoriser le respect de l'autre, par des conférences, débats, ateliers, jeux de rôles, sur différentes thématiques autour du « Vivre ensemble » : racisme, sexisme, handicap, violence...
- **École élémentaire et spécialisée Rouanet à Paris 18^{ème}** : au sein du réseau ECLAIR** Utrillo, les élèves de CE2B, avec l'aide des enseignants et de leurs parents, ont réalisé une « photo de classe multimédia », où chaque enfant, invité à partir à la découverte de ses origines, a effectué un travail de mémoire sur son histoire familiale, à travers la géographie, la littérature, les arts plastiques et plusieurs sorties, menant au respect de l'autre.
- **Lycée Professionnel Suzanne Valadon à Paris 18^{ème}** : 30 élèves de Secondes, Premières et Terminales partent à la découverte des différents lieux historiques de Paris pour permettre l'émergence de liens entre les différentes cultures et communautés qui se croisent dans l'établissement, et ainsi favoriser l'écoute de l'autre, la compréhension, le respect et la tolérance - encouragés par un travail de recherche et de synthèse en groupe, en amont des visites.
- **Collège Jean-Baptiste Clément à Paris 20^{ème}** : l'ensemble des élèves de 3^{ème} mène une réflexion sur les dérives du communautarisme et des conflits raciaux à travers un travail de mémoire sur la Shoah, leur permettant de mieux appréhender et de lutter contre les tensions raciales, auxquelles ils sont confrontés au quotidien, et le repli communautaire.

Les lauréats* de l'Essonne :

- **Collège Charles Péguy à Palaiseau** : dans le cadre de la découverte de la citoyenneté européenne, deux classes de 3^{ème} ont mené avec leurs enseignants un projet « Berlin entre Histoire et Mémoire », comprenant un travail sur les institutions européennes et allemandes, et un travail de mémoire avec leur participation tant à des ateliers littéraires sur l'histoire et la mémoire, notamment sur la Rafle du Vel d'Hiv, qu'aux événements commémoratifs de la naissance de l'amitié franco-allemande.
- **Collège Paul Eluard à Bretigny-sur-Orge** : rendre les élèves acteurs de leur établissement par la formation d'une quinzaine d'élèves médiateurs, permettant la gestion autonome des conflits, pour apprendre à vivre ensemble, à se respecter, s'écouter malgré les différences et lutter contre la violence, et offrir ainsi aux élèves des solutions au-delà des sanctions.
- **Collège Parc de Villeroy à Mennecy** : les élèves de la classe de 5^{ème} SEGPA ont réalisé un travail photographique et graphique sur la tolérance, destiné à s'accepter, à accepter les autres et leurs regards, et à se sentir valorisé par l'ensemble des élèves du collège.
- **Collège Bellevue à Crosne** : « Vivre ensemble » en dépassant les préjugés et en rejetant les discriminations et l'intolérance tant par l'étude de documents sur l'esclavage, la couleur de la peau, d'extraits de textes religieux, que par une approche scientifique et historique des origines de l'humanité, que par des réflexions menées avec l'association Amitié Judéo-Musulmane de France sur le thème « on se ressemble plus qu'il ne semble ». Certains travaux sont effectués dès la 6^{ème}, en lien avec une classe de CM2 de l'école Joliot Curie.
- **Collège Aimé Césaire aux Ulis** : mise en place pour l'ensemble du collège d'une médiation par les pairs avec la formation de 50 élèves médiateurs à la gestion de leurs émotions, pour favoriser le respect, le « vivre ensemble » au sein du collège et la lutte contre les préjugés, afin de permettre des conditions d'apprentissage plus sereines.

Les lauréats* de Seine-Saint-Denis :

- **Collège Antoine de Saint Exupéry à Rosny-sous-Bois** : pour deux classes de 3^{ème}, apprentissage de la tolérance et de la vie à travers un travail de mémoire sur les grands conflits du XX^e siècle, basé sur les visites des lieux symboliques des deux guerres mondiales et l'étude en arts plastiques de divers monuments, affiches de propagande et œuvres d'art, permettant de mieux appréhender la construction d'une citoyenneté européenne et ainsi d'accepter l'autre.
- **Collège René Cassin à Noisy-le-Sec** : dans le cadre de l'opération « école ouverte » pendant les vacances scolaires, les élèves volontaires du collège sont partis à la découverte de « l'art et la culture au service de la laïcité » lors de visites de musées et de différents lieux de culte, aidant à la compréhension des identités plurielles, à l'appropriation des valeurs de tolérance, de respect de l'autre et du « vivre ensemble ».
- **Collège Jacques Prévert à Noisy-le-Sec** : une vingtaine d'élèves de 3^{ème} sont amenés à construire leur projet personnel d'orientation grâce à un voyage d'étude autour de l'aéronautique, de visites en entreprises et de rencontres avec des professionnels, dans une démarche d'égalité des chances et de lutte contre le décrochage scolaire, afin de développer l'ambition scolaire des élèves en valorisant la culture scientifique et ses apprentissages.
- **Collège Maurice Thorez à Stains** : mise en œuvre d'un projet d'élèves médiateurs pour contribuer à l'amélioration du climat de l'établissement, en développant chez les élèves de 5^{ème} des compétences civiques et sociales, ainsi qu'une autonomie nouvelle en matière de règlement des conflits, par l'instauration d'une médiation par les pairs, préparée par des adultes référents du collège.

*Lauréats par ordre de code postal

**Programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite



A LIRE

HABITER LA FRONTIÈRE

Par **Léonora Miano**
L'Arche Éditeur

Ce petit livre réunit les textes des conférences données par l'auteur entre 2009 et 2011 ; des allocutions « prononcées hors de l'espace de langue française où de telles possibilités sont rarement offertes ».

Comme souvent dans les ouvrages écrits par Léonora Miano, on retrouve dans ses conférences les problèmes rencontrés par les Noirs en France. Elle ne s'étonne pas qu'ils éprouvent des difficultés pour trouver leur place dans le pays. Elle se dit « frontrière ». Pour elle, la frontière est un lieu « où les mondes se rencontrent ». Même si les peuples se sont rencontrés dans la violence, la frontière est l'endroit où les mondes se touchent inlassablement. C'est le lieu de l'oscillation constante : d'un espace à l'autre, d'une sensibilité à l'autre, d'une vision du monde à l'autre. C'est là où les langues se mêlent.

Son vœu est de produire une littérature afrodiasporique qui embrasse l'ensemble des populations noires.

UN CHERCHEUR EN CAMPAGNE

Par **Axel Kahn**
Éditions Stock

Après s'être présenté, et avoir rappelé ses ouvrages qui ont toujours défendu les valeurs de la gauche, Axel Kahn, chercheur éminent, a décidé de se lancer dans la bataille des législatives de 2012.

Son livre fait un rappel de son engagement, d'abord pour la campagne présidentielle, ensuite pour les législatives, qu'il raconte avec une précision minutieuse. Il informe tous les Français sur tout ce qui se passe dans une campagne électorale, du moment où la décision d'être candidat est prise aux résultats de l'élection - de la composition de la liste à la distribution des tracts ; du collage des affiches aux promenades militantes ; des réunions d'appartement aux réunions publiques, etc. - sans oublier les démarches administratives. Bref, une mobilisation de tous les instants qui suscite l'admiration.

NOUS, FEMMES SANS FRONTIÈRE

Par **Thierry Maricourt**
Avec le concours de **Rosa Hemmam** et **Hadjira Kismoune**
L'Harmattan / Coédition Licorne

Il s'agit d'un livre qui récapitule les problèmes des femmes de toutes origines, de toutes les couleurs et de toutes les religions, qui se sont réunies, à Creil, en association – Femmes sans Frontière – pour se faire entendre. Elles veulent changer l'image de leur quartier.

Pour y parvenir, il fallait trouver un professionnel qui ne trahisse pas leur parole, mais qui ferait preuve de créativité ; un écrivain qui joue le jeu tout en gardant sa liberté d'auteur. Thierry Maricourt, Rosa Hemmam et Hadjira Kismoune ont parfaitement réussi.

Des réunions ont eu lieu entre l'auteur et les femmes. Les partenaires ont tous respecté les rythmes de travail : des femmes sans contrainte, ni pression pesante – gage de réussite pour ce type de projet. Les entretiens individuels des femmes de ce quartier de Creil révèlent comment ces femmes vivent en France ! Leur condition d'épouse ! De femme au foyer ! De mère ! Éventuellement de sans-papiers ! De salariée ! L'auteur les a laissées parler. L'ensemble reflète leurs points de vue, la place qui est la leur aujourd'hui en France.



A LIRE

BERNARD DARGOLS, UN G.I. FRANÇAIS À OMAHA BEACH

Par **Caroline Jolivet**
Éditions Ouest-France

C'est une histoire vraie qu'il faut absolument connaître. Bernard Dargols, étudiant, effectue un stage à New York, lorsque la guerre éclate. Il crée avec son ami Maurice Shire, l'association « Jeunesse des pays libres de langue française ». Il raconte à sa petite fille comment il a rencontré sa grand-mère, Françoise Lévy.

Après avoir envisagé de rentrer en France pour rejoindre la Résistance, il choisit de s'engager dans l'armée américaine lorsqu'il apprend que les Allemands traquent les Juifs. Il participe à un très long entraînement militaire, devient américain, G.I. de la *Military Intelligence Service*, avant d'être transféré au *Camp Ritchie*, à Londres, où il est chargé notamment d'enseigner le français et de sélectionner les soldats capables de s'exprimer correctement dans cette langue, en vue du débarquement.

Il est l'un des premiers à poser le pied sur le sol français, en juin 1944, sur la plage d'Omaha. Il se souvient de son émotion à ce moment précis et de l'accueil chaleureux qu'il reçut. Il participe à la bataille de Normandie, de Bretagne et des Ardennes, et à la libération de nombreux villages (Trévières, Saint-Georges-d'Elle, Cerisy-la-Forêt, Bérigny, entre autres).

Arrivé à Paris en novembre 44, il intègre le *Counter Intelligence Corps (CIC)* en tant qu'agent chargé de contrôler tout ce qui pourrait porter atteinte aux hommes, aux administrations et aux installations américaines en France.

Ce récit est complété par de nombreuses lettres adressées à son père, mais aussi à son frère Simon, et par des photos de Bernard Dargols, pratiquement à chaque étape de ce parcours exceptionnel et passionnant.

2012-2017 : QUEL AVENIR POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ?

Par **Michel Destot**
Jean Jaurès Fondation
(en téléchargement gratuit)

Cet essai est issu des réflexions d'un groupe de travail réuni autour de Michel Destot, député de l'Isère, maire de Grenoble. Il fait le constat que les réformes menées ces cinq dernières années ont fait la preuve de leur incapacité à mettre fin aux dysfonctionnements, voire même aux échecs de notre enseignement supérieur.

D'après l'auteur, quatre mesures symboliques, mais fortes, devraient être immédiatement proposées :

- établir un contrat d'autonomie entre l'État, l'université et les territoires ;
- rééquilibrer la gouvernance et restaurer la collégialité au sein de l'université ;
- modifier le dispositif d'évaluation des chercheurs, tel qu'il est appliqué aujourd'hui, en restaurant l'évaluation de la recherche par les pairs ;
- stabiliser et sécuriser les financements de la recherche en combinant et en optimisant les financements par projet et les crédits récurrents.

Les chantiers sont articulés autour de trois priorités :

- professionnalisation de l'enseignement supérieur ;
- amélioration de la condition étudiante et du statut des jeunes chercheurs ;
- redynamisation de la carte de la recherche avec un repositionnement des organes publics de recherche (CNRS, CEA, Inra, Inserm).

Toutes ces mesures permettront de lutter contre un manque de croissance qui peut avoir des conséquences catastrophiques à court-terme.

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



Livres

MURAMBI, LE LIVRE DES OSSEMENTS

par Boubacar Boris DIOP

Éditions Zulma - 2011 - 272 pages

Comment cela est-il possible ?
Comment des milliers d'êtres humains peuvent-ils massacrer des milliers d'autres, soigneusement, méthodiquement, cruellement ?

ALIÉNATION...

Le roman de B.B. Diop ne répond pas vraiment à cette question, mais il permet de prendre conscience de l'ampleur et de l'horreur du génocide rwandais de 1994. Ce qui est le plus épouvantable, c'est la conversion d'amis, de proches, voire de parents, en bourreaux. Devenus des machines à tuer, ils ne se posent plus de question, ils exécutent avec soin la mission de mort qui leur a été confiée. Des Rwandais cultivés, affables, « normaux », se convertissent du jour au lendemain, sans état d'âme, en bouchers qui n'hésitent devant aucun moyen pour parvenir à leur fin. **Ils ne voient plus ni hommes, ni femmes, ni enfants, ils ne voient plus que des ennemis. Ayant perdu toute humanité, ils deviennent des machines à tuer.** Une des clés de cette énigme est donnée par l'un des témoins du massacre, Siméon, qui dit au héros du roman, Cornélius, fils d'un des principaux génocidaires qui est allé jusqu'à tuer sa femme Tutsie : « *très vite, j'ai compris cette chose étrange : ton père avait un cœur froid et vide, il n'aimait ni ne haïssait personne et c'est pourquoi il a pu tuer autant d'innocents à la fois* ».

Mais ce qui vaut pour un chef vaut-il pour tous les tueurs ?

Peut-être la réponse est-elle donnée par le même Siméon : « *Il y a quatre ans, des gens ont dit : les temps sont difficiles, peut-être que si nous tuons une partie de la population, tout ira mieux. N'était-ce pas une façon étonnante de penser ? La jeune fille a tué son père. La mère a tué son fils. Le mari a tué sa femme. Et tous l'ont fait dans la joie. On se réunissait dans les églises pour se moquer bruyamment de ceux qui étaient en train de mourir dans d'atroces souffrances* ».

...ET INDIFFÉRENCE

Existe-t-il une fatalité africaine ?

« *Chacune de ces tragédies [en Afrique], loin d'exister par elle-même, avec de complexes ressorts politiques, économiques et culturels, est simplement perçue comme une des nombreuses répliques du même tremblement de terre qui n'en finirait pas de secouer le continent depuis la nuit des temps* ».

Comme si les autres continents avaient été exempts de ce type de tragédie !

Que dire de l'Europe du XX^e siècle ? Certes, chacun se souvient du massacre qui le touche le plus. « *Lorsque la mémoire va ramasser du bois mort, elle rapporte le fagot qui lui plaît...* ». Le même auteur de ce proverbe a aussi dit : « *Si tu empruntes à quelqu'un ses yeux,*

ne t'étonne pas, l'ami, d'être obligé, quoi que tu fasses, de ne voir que ce que lui-même voit... ». B.B. Diop se demande si « *dans le monde tel qu'il va, les médias globaux ne sont pas, en définitive, les universels "prêteurs de regard" ? Nous sommes tous condamnés à nous fier à ce que racontent leurs caméras et le pire c'est que bien souvent le flux bavard de leurs images et de leurs commentaires nous cache la réalité bien plus sûrement que leurs silences ou omissions* ». C'est ainsi que le génocide du Rwanda n'a pas eu la « couverture » qu'il justifiait. De plus, **vu d'Europe, de France, un génocide africain ne compte pas beaucoup...**

Pourtant, la sauvagerie est une des choses les mieux partagées. Ce qui est dit pour le Rwanda vaut pour tous les peuples, y compris les peuples européens qui se pensent supérieurs en dépit de tout ce que leur histoire prouve. Pour peu que la mémoire « *ne trie pas le bois mort* », tous les génocides, tous les massacres sont insupportables. Il faut donc avoir lu *Murambi, le livre des ossements*, qui montre très clairement les ravages du communautarisme – parfaitement résumés par Cornélius, le héros, qui conclut le récit ainsi « *les morts de Murambi font des rêves, eux aussi, et [...] leur plus ardent désir est la résurrection des vivants* ».

Guy Snanoudj

Journal trimestriel de documentation politique

**Après-
demain**
Organe
de la Fondation Seligmann

Dans chaque numéro : le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : enseignants, éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

L'ensemble des articles du journal Après-demain parus de 1957 à 2009 inclus sont en consultation libre directement sur le site internet www.fondation-seligmann.org.

Après-demain n'est pas vendu en kiosques, mais seulement dans quelques librairies. Articles, numéros et abonnements sont à commander en ligne ou avec le bon de commande.

Numéros parus en 2011

- N° 17 (NF) La République en danger
- N° 18 (NF) Comment vivre ensemble ?
- N° 19 (NF) Quelle justice pour les mineurs ?
- N° 20 (NF) Pour une République moderne

Numéros parus en 2012

- N° 21 (NF) L'école dans la société
- N° 22 (NF) Médicaments : entre progrès et profits ?
- N° 23 (NF) Les droits des immigrés
- N° 24 (NF) Quel avenir pour les jeunes ?

Numéros parus en 2013

- N° 25 (NF) Consommons responsables
- N° 26 (NF) Aujourd'hui, les femmes !

Bon de commande page 29

Offres d'abonnement

	Offre papier	Offre numérique	Formule intégrale
<i>Descriptif des abonnements</i>	<i>Recevez chaque trimestre le journal Après-demain chez vous.</i>	<i>Retrouvez chaque trimestre le journal Après-demain sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).</i>	<i>Recevez chaque trimestre le journal Après-demain chez vous et sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).</i>

Abonnement annuel* :

- Ordinaire	34 €	34 €	
- Etudiants, syndicalistes	26 €	26 €	
- Groupés (5 et plus)	26 €	-----	Tarif unique de 54 €
- Etranger	51 €	34 €	

	Version papier	Version numérique
Prix du numéro* :		
- France	9 €	9 €
- Etranger	11 €	9 €

Collections reliées* :

- Des numéros par année avant 2007	34 €	-----
- Collections reliées des années 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012	60 €	

* Remise libraire : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :
Fondation Seligmann - Journal Après-demain
Organe de la Fondation Seligmann - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07
Siret 493 754 246 00012 - APE 9499 Z

Paiement en ligne sur le site de la Fondation Seligmann
www.fondation-seligmann.org
apres-demain@fondation-seligmann.org